

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

116<sup>e</sup> année

13 octobre  
1984

No 41

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

116<sup>e</sup> année  
13 octobre 1984  
No 41

### Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' .....	4577
Assurance-récolte, Loi sur l' .....	4577
Avis divers .....	4582
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le .....	4584
Code de procédure civile .....	4589
Compagnies, Loi sur les .....	4539-4589
Compagnies étrangères, Loi sur les .....	4574
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les .....	4575
Inspecteur général des institutions financières .....	4594
Ministères, Avis concernant les .....	4594
Projets de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un .....	4618
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les .....	4576
Soumissions, Demandes de .....	4618
Syndicats professionnels, Loi sur les .....	4622
Ventes par shérif .....	4622
Ventes pour taxes, avis de publication .....	4635

## AVIS AUX ANNONCEURS

---

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

### Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

### Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

### Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

### Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

### Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

### Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

### Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

**Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:**

**Pierre Lauzier**  
Service de la *Gazette officielle*  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

### Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

### Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Secteur des abonnements  
C.P. 1005  
Québec, G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

---

## AVIS JURIDIQUES

### Compagnies (Partie I) — Loi sur les

#### Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1465-5112 CENTRE D'ESTHÉTIQUE RICHELIEU INC.	1976 03 11	1984 09 19	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DESNOYERS & RÉGNIER INC.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

158

### Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

#### Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2309-7660 2309-7660 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Montréal
2309-7678 2309-7678 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Montréal
2309-7702 2309-7702 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Montréal
2310-2072 2310-2072 QUÉBEC INC. ....	1984 09 17	Chicoutimi
2310-2130 2310-2130 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Abitibi
2310-2148 2310-2148 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-2189 2310-2189 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Drummond
2310-2643 2310-2643 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Drummond
2310-2874 2310-2874 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Terrebonne
2310-2916 2310-2916 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Trois-Rivières
2310-2940 2310-2940 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Laval
2310-3146 2310-3146 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Québec
2310-3252 2310-3252 QUÉBEC INC. ....	1984 09 20	Chicoutimi
2310-3278 2310-3278 QUÉBEC INC. ....	1984 09 18	Montréal
2310-3286 2310-3286 QUÉBEC INC. ....	1984 09 18	Montréal
2310-3393 2310-3393 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Drummond
2310-3401 2310-3401 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Drummond
2310-3419 2310-3419 QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	Chicoutimi
2310-3658 2310-3658 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Québec
2310-3849 2310-3849 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Drummond
2310-5117 2310-5117 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Beauharnois
2310-5133 2310-5133 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Drummond
2310-5190 2310-5190 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Beauharnois
2310-5208 2310-5208 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Longueuil
2310-5273 2310-5273 QUÉBEC INC. ....	1984 09 21	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-5323 2310-5323 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Iberville
2310-5356 2310-5356 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Drummond
2310-5380 2310-5380 QUÉBEC INC. ....	1984 09 25	Montréal
2310-5398 2310-5398 QUÉBEC INC. ....	1984 09 25	Joliette
2310-5547 2310-5547 QUÉBEC INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-5729 2310-5729 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Drummond
2310-5794 2310-5794 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Gaspé
2310-5802 2310-5802 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Gaspé
2310-6032 2310-6032 QUÉBEC INC. ....	1984 09 24	Joliette
2310-2171 AGENCE R. BRICAULT ASSURANCES INC. ....	1984 09 21	Bedford
2310-6024 LES AGENCES DENIS KIMMELL INC. ....	1984 09 21	Longueuil
2310-3831 ALFONSI ÉLECTRIQUE INC. ....	1984 09 24	Montréal
2310-2700 ALIMENTATION L. LACROIX INC. ....	1984 09 19	Montmagny
2309-9385 AMÉLIORATIONS CHRISTIAN RATHÉ INC. ....	1984 09 06	Alma
2310-3534 ANROBIS INC. ....	1984 09 20	Iberville
2310-2619 LES ASSURANCES GAÉTAN BROSSEAU INC. ....	1984 09 19	Longueuil
2310-3484 AUTOMOBILES R. LAMBERT INC. ....	1984 09 20	Laval
2310-5364 A.A.A.A. ÉLECTROMÉCANICIENS D'APPAREILS MÉNAGERS LTÉE	1984 09 24	Laval
2310-6057 BAR SALON LE «44» INC. ....	1984 09 24	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-3385 BAR SALON «LA MÉRINA» INC. ....	1984 09 19	Québec
2310-6016 BICYCLETTES MONTRÉAL-NORD INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-3310 BLANCHETTE, VACHON INC. ....	1984 09 18	Beauce
2310-3682 BOUTIQUE AMERICA (POINTE-CLAIRE) INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-5000 BOUTIQUE CHASSE & PÊCHE DE RIMOUSKI INC. ....	1984 09 20	Rimouski
2310-3211 BOUTIQUE COR-HOM INC. ....	1984 09 20	Chicoutimi
2310-5752 BOUTIQUE JE DÉCORE INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-2650 BRASSERIE LE CORBUSIER INC. ....	1984 09 19	Québec
2310-2163 BRASSERIE RO-NI INC. ....	1984 09 21	Témiscamingue
2310-3542 BRIQUE ET PIERRE NORMANDINS INC. ....	1984 09 20	Montréal
2310-2932 CAMPING LA FLORIDA INC. ....	1984 09 19	Chicoutimi
2310-5182 CARBONNEAU DÉSODORISATION INC. ....	1984 09 24	Saint-François
2310-2635 CENTRE DE DANSE RACHEL INC. ....	1984 09 19	Montréal
2310-5034 CENTRE DU COMPTOIR MOULÉ DE BOUCHERVILLE INC. ....	1984 09 21	Longueuil
2310-6008 CLAUDE ET RICHARD SPORT INC. ....	1984 09 21	Laval
2310-5299 COBERTECH (1984) INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-3799 CONDITIONNEMENT SANI-ACTION INC. ....	1984 09 18	Longueuil
2310-3112 CONFECTIONS ST-BONAVENTURE INC. ....	1984 09 19	Drummond
2310-2155 LES CONFISERIES JALI INC. ....	1984 09 21	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-2890 CONSTRUCTION DUPÉRÉ, MCNICOLL INC. ....	1984 09 18	Longueuil
2310-3575 CONSTRUCTION LUCIEN GIGUÈRE INC. ....	1984 09 20	Saint-François
2310-3369 LES CONSTRUCTIONS LORIC LTÉE .....	1984 09 17	Laval
2310-2858 CONSTRUCTIONS PIERRE GAUTHIER INC. ....	1984 09 19	Chicoutimi
2310-3351 LES CONSTRUCTIONS PIERRE & RENÉ INC. ....	1984 09 19	Frontenac
2310-5745 CRÉDIT-BAIL LOCA-7 INC. ....	1984 09 24	Iberville
2310-3674 DÉPANNEUR CLAUDE BRIEN INC. ....	1984 09 21	Richelieu
2310-5778 DESIGN SUITE 200 INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-2981 DOCU-TEXTE LTÉE .....	1984 09 20	Québec
2310-5505 DOMAINE SOLEIL DE L'AMITIÉ INC. ....	1984 09 25	Drummond
2310-2965 ÉMILE DUMAIS STATION SERVICES INC. ....	1984 09 19	Montréal
2310-2676 LES ENTREPRISES C. MORIN INC. ....	1984 09 19	Montmagny
2310-3229 LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENTS LIM LTÉE .....	1984 09 20	Montréal
2310-2866 LES ENTREPRISES G. BELZILE INC. ....	1984 09 19	Kamouraska
2310-2692 LES ENTREPRISES JEAN GUY HUOT INC. ....	1984 09 19	Frontenac
2310-2122 LES ENTREPRISES M & M BERNARD INC. ....	1984 09 17	Saint-Hyacinthe
2310-3443 LES ENTREPRISES RAFAËL BAO INC. ....	1984 09 20	Montréal
2310-3476 ENTREPRISES TURNIC INC. ....	1984 09 20	Saint-François
2310-5232 ÉQUIPEMENTS ST-LOUIS & FILS INC. ....	1984 09 20	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-3906 EXCAVATION DE BEAUCE LTÉE .....	1984 09 25	Beauce
2310-3765 EXCAVATIONS LAGANIÈRE INC. ....	1984 09 19	Montréal
2310-5810 FERME G.P.V. INC. ....	1984 09 24	Saint-Hyacinthe
2310-3898 LES FERMES TARA INC. TARA FARMS INC. ....	1984 09 24	Terrebonne
2310-6040 LA FORESTERIE A.S.L. INC. ....	1984 09 24	Abitibi
2310-3500 LA FORGE MODERNE ST-DOMINIQUE INC. ....	1984 09 20	Saint-Hyacinthe
2310-5158 LA FROMAGERIE DE ST-HYACINTHE INC. ....	1984 09 24	Saint-Hyacinthe
2310-3781 GARAGE CASTILLOUX ET LANTIN INC. ....	1984 09 19	Gaspé
2310-3187 GARAGE CÔTÉ & CÔTÉ INC. ....	1984 09 19	Roberval
2310-3716 GARAGE JAC-NIC INC. ....	1984 09 21	Québec
2310-5174 GARAGE LÉO DUCHESNE INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-3518 GEORGES CHANDONNET INC. ....	1984 09 20	Longueuil
2310-5430 GÉRARD BOUCHARD INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-3872 GESTION 9200 LTÉE .....	1984 09 24	Montréal
2310-3591 GESTION BENOIT MÉTIVIER INC. ....	1984 09 20	Montmagny
2310-5828 GESTION CLAUDE MICHEL INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-5018 GESTION CLÉMENT MÉTIVIER INC. ....	1984 09 20	Montmagny
2310-3732 GESTION CLO INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-3336 GESTION GILLES DEMERS INC. ....	1984 09 19	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-5141 GESTION G. DAVIDSON INC. ....	1984 09 24	Abitibi
2310-0803 GESTION JEANNINE ET GASTON CARRIER INC. ....	1984 09 13	Québec
2310-3583 GESTION JULIEN MÉTIVIER INC. ....	1984 09 20	Montmagny
2173-9818 GESTION J. TREMBLAY INC. ....	1984 08 23	Saguenay
2310-3724 GESTION M.T. PERRON LTÉE ....	1984 09 21	Québec
2310-3807 GESTION PIERRE CHOLETTE INC. ....	1984 09 21	Terrebonne
2310-3435 GESTION P.F.N. LTÉE ....	1984 09 20	Montréal
2310-3492 GESTION REMA INC. ....	1984 09 20	Chicoutimi
2310-5224 GESTION RÉMI MÉTIVIER INC. ....	1984 09 20	Montmagny
2310-3328 GESTION ROBERT DEMERS INC. ....	1984 09 19	Terrebonne
2310-3567 GESTION VALIN LTÉE ....	1984 09 20	Alma
2310-3302 LES GESTIONS GILLES LAFLAMME INC. ....	1984 09 25	Frontenac
2310-5851 LES GESTIONS JEAN-MAURICE JANELLE INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-3104 LE GROUPE DE CONSULTATION EN MANAGEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES MSI INC.	1984 10 01	Québec
2310-2924 GROUPE TREMBLAY INC. ....	1984 09 19	Québec
2310-2585 GUY BÉDARD INC. ....	1984 09 18	Québec
2310-5760 LES IMMEUBLES ALBERT LTÉE ....	1984 09 24	Chicoutimi
2310-5083 LES IMMEUBLES BERNATCHEZ & JOBIN INC. ....	1984 09 21	Rouyn-Noranda
2310-2601 LES IMMEUBLES CHARETTE INC. ....	1984 09 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-2882 LES IMMEUBLES C.T.V. INC. ....	1984 09 19	Saint-Hyacinthe
2310-5265 IMMEUBLES RA-LI INC. ....	1984 09 20	Rimouski
2310-3138 IMPRIMERIE A.R. INC. ....	1984 09 17	Laval
2310-5349 IMPRO MÉTAL INC. ....	1984 09 24	Terrebonne
2310-3120 INNOV-TOIT INC. ....	1984 09 19	Longueuil
2310-3203 LES INSTALLATIONS MICTON INC. ....	1984 09 20	Terrebonne
2310-5240 LES INSTALLATIONS VERSATUILE INC. ....	1984 09 21	Longueuil
2310-5539 INTÉGRAL VIDÉO FUTURE INC. ....	1984 09 24	Montréal
2310-5257 LES INVESTISSEMENTS FYLMA INC. FYLMA INVESTMENTS INC. ....	1984 09 21	Laval
2310-5844 J.C. LÉPINE INC. ....	1984 09 25	Labelle
2310-3377 LAMPRON COURTIER INC. ....	1984 09 19	Québec
2310-3955 LAVE-MOBILE CITÉ INC. ....	1984 09 25	Montréal
2310-3740 LIQUIDATION DE LA CAPITALE INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-5067 MARCANOR INC. ....	1984 09 21	Longueuil
2310-3690 MARCHÉ BERNARDIN MORIN INC. ....	1984 09 21	Saint-François
2310-5836 MARCHÉ CARRIÈRE INC. ....	1984 09 25	Montréal
2310-2999 MARCHÉ DENIGIL (1984) INC. ....	1984 09 20	Longueuil
2310-5125 MARCHÉ DU LAC INC. ....	1984 09 24	Terrebonne
2310-3773 MARCHÉ JOLIET (1984) INC. ....	1984 09 19	Hauterive

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-2734 MARKETING MARTINEAU INC. ....	1984 09 20	Québec
2310-5372 MEUBLES CARMOND INC. ....	1984 09 24	Kamouraska
2310-3294 LES MIELS DESROCHERS INC. ....	1984 09 18	Labelle
2310-2684 M.F.B. FORESTERIE INC. ....	1984 09 19	Joliette
2310-3559 PATA PIZZA INC. ....	1984 09 20	Québec
2310-2593 PÂTISSERIE CHEZ MARTINE INC. ....	1984 09 18	Témiscamingue
2310-3641 PEINTURE D'AUTO RICHELIEU INC. ....	1984 09 21	Iberville
2310-5075 LES PÉTROLES CLAUDE PELLETIER INC. ....	1984 09 21	Kamouraska
2310-5026 LES PÉTROLES J.J.M.C. INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-2718 PIÈCES D'AUTOS HABEL INC. ....	1984 09 19	Québec
2310-2726 PLACEMENTS BOUVIER, LABERGE ET TRUDEL INC. ....	1984 09 20	Terrebonne
2310-3625 LES PLACEMENTS DIANE A. BRISSON INC. ....	1984 09 21	Québec
2310-5521 LES PLACEMENTS GÉO LTÉE ....	1984 09 25	Longueuil
2310-3666 LES PLACEMENTS JACMI INC. ....	1984 09 21	Chicoutimi
2310-5422 PLACEMENTS JACQUES MARTEL INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-5042 LES PLANCHERS DE BOIS FRANC DE BEAUCE INC. ....	1984 09 21	Beauce
2310-5315 PLURES INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-3237 POISSONNERIE GASPÉ INC. ....	1984 09 20	Gaspé
2310-3468 LES PRESSES DE L'INSTITUT GAMMA LTÉE ....	1984 09 20	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-3161 RECYCLAGE P.F. INC. ....	1984 09 19	Mingan
2310-3633 RESTAURANT BAR LE DIPLOMATE INC. ....	1984 09 20	Beauce
2310-3005 RESTAURANT LE TABOURET INC. ....	1984 09 20	Chicoutimi
2310-5414 RESTAURANT LINNAN (1984) INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-3609 RESTAURATION PAUL MONETTE LTÉE ....	1984 09 20	Labelle
2310-5281 RICHARD MALLETTE CONCEPTEUR INC. ....	1984 09 21	Montréal
2310-5562 LES RÔTISSERIES DE LA CHAUDIÈRE INC. ....	1984 09 25	Beauce
2310-3450 R. DURAND INC. ....	1984 09 20	Québec
2310-3195 SABLAGE DE PLANCHERS DANIEL ET ALAIN GRENIER INC.	1984 09 19	Joliette
2310-3617 SALON AU CARRÉ INC. ....	1984 09 20	Chicoutimi
2310-3179 SERVICE DE CHAUFFAGE MAURICIEN INC. ....	1984 09 19	Trois-Rivières
2310-5786 SERVICES D'ESTIMATION M.S. INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-3880 SERVICES IMMOBILIERS LAVIGNE SAULNIER LTÉE	1984 09 24	Montréal
2310-3815 SIGMA GRAPHIQUES INC. ....	1984 09 21	Longueuil
2310-5166 SOCIÉTÉ DE GESTION ET SERVICES S.G.S. INC.	1984 09 24	Laval
2310-3823 SOCIÉTÉ DE PLACEMENT LOUIS GIBEAU LTÉE ....	1984 09 21	Terrebonne
2310-3708 SOCIÉTÉ DE SALMONICULTURE PLANO INC. ....	1984 09 21	Rimouski
2310-3757 SOGAP INC. ....	1984 09 24	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2310-5091 SOPECHE INC. ....	1984 09 21	Québec
2310-3856 SPORTS ST-RÉDEMPTEUR INC. ....	1984 09 24	Québec
2310-2668 STATION SERVICE R. CÔTÉ & D. MARIER INC.	1984 09 19	Québec
2310-2973 STUDIO ROLA INC. ....	1984 09 20	Longueuil
2310-5216 TABAGIE LORRAINVILLE INC. ....	1984 09 20	Témiscamingue
2310-3153 TAVERNE TRACY INC. ....	1984 09 19	Richelieu
2310-3526 TRANSPORT ADRIEN BOULAY INC. ....	1984 09 20	Iberville
2310-5059 TRANSPORT ANDRÉ TREMBLAY INC. ....	1984 09 21	Chicoutimi
2310-3245 TRANSPORT L. GRAVEL INC. ....	1984 09 20	Québec
2310-5554 TRANSPORT MICHEL MARTIN INC. ....	1984 10 01	Montréal
2310-3427 TRANSPORT REHEL INC. ....	1984 09 19	Montréal
2310-3344 VENTILATION TROIS-RIVIÈRES OUEST INC. ....	1984 09 19	Trois-Rivières
2310-5737 VÉRIFIBEC INC. ....	1984 09 24	Trois-Rivières
2310-3914 VIDÉO NORDIC INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-5513 VIGNOBLE JEAN TALON INC. ....	1984 09 25	Québec
2310-5331 VITRERIE D'AUTO DU ROYAUME INC. ....	1984 09 24	Chicoutimi
2310-2627 «ETHIER» TRANSPORT ÉCOLIER DU COEUR DE LA GATINEAU INC.	1984 09 19	Hull

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Délivrance d'un certificat de continuation**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1629-9026 LES AGENCES DE VENTES F. & R. GUIGNARD INC.	1978 09 20	1984 09 21	CRÉATIONS 647 INC.
1362-8680 ARMAND THIBODEAU INC. ....	1975 04 11	1984 09 19	
1464-8315 ATELIER D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE RICHER INC.	1976 02 16	1984 09 21	
1463-9553 AUTO FRANK ET MICHEL INC. ....	1975 12 30	1984 09 21	
1510-6008 LE CENTRE L.M.B.B. INC. ....	1978 01 30	1984 08 29	
1239-3542 CHARCUTERIE DE BLOIS INC. ....	1970 02 27	1984 09 24	
1267-0121 CIE IMMOBILIÈRE LAGUEUX-THÉBERGE INC.	1965 08 31	1984 09 21	
1337-3089 COMPAGNIE DE GANTS H & S INC. ....	1972 12 07	1984 09 20	
1250-0914 LA COMPAGNIE DE GESTION CRAGRE LTÉE	1962 12 10	1984 08 24	
1462-2559 CONSTRUCTION B.L.C. INC. ....	1975 12 17	1984 09 25	
1356-0586 CONSTRUCTION F.T.B. INC. ....	1974 04 25	1984 09 24	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BOUCHARD INC.
1137-1960 COUVOIR D'IBERVILLE LTÉE ....	1963 02 25	1984 08 28	
1114-8293 CRÉATIONS MOSS INC. ....	1965 05 18	1984 09 19	
1354-6213 CRÉATIONS SAAD INC. ....	1974 05 03	1984 09 21	
1211-8865 DE MURI & SANTAROSSA INC. ....	1968 06 06	1984 09 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1625-0383 DIGICO LIMITÉE .....	1978 05 04	1984 09 24	
1112-0334 D.A. COLLINS INC. ....	1957 06 10	1984 10 01	1112-0334 QUÉBEC INC.
1215-4910 ÉBÉNISTERIE BEAU BOIS LTÉE .....	1971 04 29	1984 09 20	
1117-0248 ÉCLAIRAGE DIVERSIFIÉ LTÉE .....	1968 05 08	1984 09 20	
1336-2462 ÉCOLE DE COUPE ET DE COUTURE LAROSE INC.	1973 06 21	1984 09 21	
1171-7493 LES ENTREPRISES BLANCHARD - KUNZLI LTÉE	1955 08 11	1984 09 25	
1472-1310 LES ENTREPRISES BOCAREN INC. ....	1977 01 26	1984 09 18	
1504-4670 LES ENTREPRISES M. BEAUREGARD INC.	1976 07 30	1984 08 28	
1510-0530 LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC.	1978 01 12	1984 09 19	
1505-9140 FERME DES 4 G INC. ....	1977 08 04	1984 08 29	
1261-9102 GARAGE ST-LUC INC. ....	1967 08 28	1984 09 19	
1188-7650 GARAGE TRUDEL ET FRÈRES INC. ....	1965 10 22	1984 09 24	
1466-0187 GAZ NATUREL ET PROPANE TOUSIGNANT INC.	1976 04 05	1984 09 18	
1635-3278 GESTION PYRVAL INC. ....	1979 04 09	1984 08 27	
1159-5154 LE GROUPE P.A.C. LTÉE .....	1963 02 04	1984 09 17	
1316-7713 HENBLAT HOLDINGS LTD. ....	1971 11 05	1984 09 20	LES PLACEMENTS HENBLAT LTÉE HENBLAT HOLDINGS LTD.
1467-5813 LES IMMEUBLES DEMPOR INC. ....	1976 06 03	1984 09 24	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1630-2366 LES IMMEUBLES P.M. ET L. AUCLAIR INC.	1978 09 29	1984 09 21	
1625-8915 LES IMMEUBLES P.N. INC. ....	1978 04 27	1984 09 19	
1501-4608 IMPRIMERIE BERNIER ET FILS INC. ....	1975 12 17	1984 09 25	
1296-6172 INDUSTRIES DUFF INC. ....	1971 03 25	1984 09 21	
1349-4000 LES LABORATOIRES CHEZ-NOUS (LAC ST-JEAN) INC.	1972 09 01	1984 09 24	
1162-7189 LAGUÉ AUTOMOBILE LTÉE .....	1961 05 01	1984 09 24	
1169-2357 LOCATION D'AUTOS DEMERS LTÉE ...	1962 02 12	1984 09 20	
1503-8896 LA MARINA JOURNEAUX INC. ....	1976 06 16	1984 09 14	
1116-4134 PAPIER REBUT CENTRAL INC. ....	1966 07 15	1984 09 19	
1112-3841 PHOTOSUR INC. ....	1949 03 01	1984 08 27	
1197-3187 PIÈCES D'AUTO C.L. INC. ....	1970 02 09	1984 09 25	
1465-1004 PIÈCES USAGÉES B.P.U. INC. ....	1976 04 22	1984 09 19	
1285-9104 LES PLACEMENTS DU TÉMISCAMINGUE INC.	1969 11 10	1984 09 19	
1270-8335 PLACEMENTS LAJEUNESSE LTÉE .....	1968 10 04	1984 08 23	
1255-1248 LES PLACEMENTS ST-DUNSTAN INC.	1965 10 13	1984 09 24	
1248-0059 PLASTIQUE D.C.N. INC. ....	1903 08 30	1984 09 24	
1280-6519 PRADES INC. ....	1965 10 15	1984 09 19	
1106-8814 PROCAP LTÉE .....	1963 06 27	1984 09 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1635-2759 LES PRODUCTIONS COMMERCIALES LALIBERTÉ INC.	1979 04 06	1984 09 21	FERME LA VUARDELAZ INC.
1116-6477 LES PRODUITS ÉLECTRIQUES UNIVERSELS INC.	1945 08 17	1984 09 21	
1281-0164 LES PROPRIÉTÉS TRIANGLE LIMITÉE	1969 03 21	1984 09 20	
1638-7698 RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION ALLISON INC.	1979 09 12	1984 09 19	JEAN-PAUL ALLISON INC.
1282-1195 REPICO INC. ....	1972 02 14	1984 09 24	
1339-6593 ROSE FILMS INC. ....	1972 08 15	1984 09 24	
1638-2350 SALON D'ESTHÉTIQUE PAULINE LAPOINTE INC.	1979 08 15	1984 09 18	
1626-4186 SERVICE D'ENTRETIEN CÔTE D'AZUR INC.	1978 05 11	1984 09 19	
1107-2923 SERVICES CHIMIQUES ET TECHNIQUES INC.	1955 01 19	1984 09 21	
1363-6071 LES SERVICES DE NOURRITURES JERRY'S LTÉE	1975 05 20	1984 09 21	
1284-2829 SIKRAS CORPORATION .....	1961 08 01	1984 08 27	
1466-8107 LES TAPIS GUY LEDUC INC. ....	1976 05 04	1984 09 19	
1357-4215 TAXI CHAMPLAIN (MONTRÉAL) LIMITÉE	1974 09 10	1984 09 19	
1117-1964 THIBAUT & BRUNELLE LTÉE .....	1946 05 15	1984 09 18	
1471-4398 TOURBE MOUSSEUSE RÉAL INC. ....	1977 01 01	1984 09 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1164-3962 TRANS-MEUBLES LTÉE .....	1965 01 27	1984 09 21	

158

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2310-5711 ENTREPRISES EICL INC. <i>EICL ENTERPRISES INC.</i>	ENTREPRISES EICL INC. SERVICES FINANCIERS GULF INC.	1984 10 01	Montréal
2310-3864 SOCIÉTÉ DE GESTION QUENAM LTÉE	SOCIÉTÉ DE GESTION VIAG LTÉE SOCIÉTÉ DE GESTION QUENAM LTÉE SOCIÉTÉ DE GESTION IGVI LTÉE SOCIÉTÉ DE GESTION GUIVCAN LTÉE	1984 10 01	Montréal

158

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

### Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-7325 1860-7325 QUÉBEC INC. ....	1982 08 31	1984 09 24	du district: Saint-Hyacinthe
1864-9137 1864-9137 QUÉBEC INC. ....	1982 12 21	1984 09 18	de la dénomination sociale: GESTION VENANT CARON INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-9376 1864-9376 QUÉBEC INC. ....	1982 12 21	1984 09 21	1) du district: Beauce 2) du capital-actions
2153-4003 2153-4003 QUÉBEC INC. ....	1983 03 28	1984 09 24	de la dénomination sociale: CENTRE A.T.C. INC.
2157-0692 2157-0692 QUÉBEC INC. ....	1983 06 20	1984 09 21	de la dénomination sociale: SOGEREX LTÉE
2167-3306 2167-3306 QUÉBEC INC. ....	1984 03 09	1984 09 21	de la dénomination sociale: GARAGE J.-L.MILOT INC.
2167-7364 2167-7364 QUÉBEC INC. ....	1984 03 19	1984 09 18	de la dénomination sociale: COMPLÈMENTS INDUSTRIELS LTÉE * INDUSTRIAL FILLERS LTD.
2168-0574 2168-0574 QUÉBEC INC. ....	1984 03 23	1984 09 18	1) de la dénomination sociale: GESTION JACQUES BERNIER INC. 2) du district: Alma
2168-4535 2168-4535 QUÉBEC INC. ....	1984 04 03	1984 09 21	1) de la dénomination sociale: LES GESTIONS GILLES PERREAULT LTÉE 2) du district: Joliette
2169-0938 2169-0938 QUÉBEC INC. ....	1984 04 17	1984 09 24	de la dénomination sociale: TRANSPORT SEIGNEURIALE INC.
2169-4450 2169-4450 QUÉBEC INC. ....	1984 04 26	1984 09 19	du district: Trois-Rivières
2169-5374 2169-5374 QUÉBEC INC. ....	1984 04 30	1984 09 18	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MARGIP INC.
2169-5564 2169-5564 QUÉBEC INC. ....	1984 04 30	1984 09 24	1) de la dénomination sociale: BOIVIN & SOEURS INC. 2) du district: Abitibi
2170-3715 2170-3715 QUÉBEC INC. ....	1984 05 17	1984 09 20	de la dénomination sociale: GESTION SODAL INC.
2171-9166 2171-9166 QUÉBEC INC. ....	1984 06 21	1984 09 21	de la dénomination sociale: J.A. RACINE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2172-2871 2172-2871 QUÉBEC INC. ....	1984 07 03	1984 09 19	de la dénomination sociale: MOTEL MICHEL INC.
2172-5411 2172-5411 QUÉBEC INC. ....	1984 07 11	1984 09 24	1) de la dénomination sociale: AUTOBUS TRANSBELL INC. 2) du district: Trois-Rivières
2172-6013 2172-6013 QUÉBEC INC. ....	1984 07 12	1984 09 20	de la dénomination sociale: LES MODES MARIE-ÈVE INC.
2172-6120 2172-6120 QUÉBEC INC. ....	1984 07 13	1984 09 24	du capital-actions
2173-0593 2173-0593 QUÉBEC INC. ....	1984 07 24	1984 09 19	de la dénomination sociale: LES EXPOSANTS TRIFLUVIENS INC.
2173-1765 2173-1765 QUÉBEC INC. ....	1984 07 27	1984 09 21	des dispositions
2173-2250 2173-2250 QUÉBEC INC. ....	1984 08 01	1984 09 19	du capital-actions
2173-8455 2173-8455 QUÉBEC INC. ....	1984 08 17	1984 09 11	de la dénomination sociale: RESTAURANT LE SURFIN INC.
2173-9883 2173-9883 QUÉBEC INC. ....	1984 08 24	1984 09 25	du district: Rimouski
2174-1152 2174-1152 QUÉBEC INC. ....	1984 08 24	1984 09 21	1) de la dénomination sociale: ÉCOLE DE CONDUITE VAUDREUIL INC. 2) du district: Beauharnois
2174-1467 2174-1467 QUÉBEC INC. ....	1984 08 27	1984 09 13	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BRUNELLE & ROY (1984) INC.
2310-0746 2310-0746 QUÉBEC INC. ....	1984 09 13	1984 09 25	du capital-actions
1627-4235 LES AMÉNAGEMENTS L.G.R.P. INC. ...	1978 06 13	1984 09 17	de la dénomination sociale: LES AMÉNAGEMENTS JOLIVERT INC.
1356-8894 LES AMÉNAGEMENTS RENÉ DROUIN INC.	1974 06 03	1984 09 21	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2168-8189 LES ASSOCIÉS DE MEUBLES AMQUI INC.	1984 04 10	1984 09 20	1) de la dénomination sociale: MEUBLES AMQUI (1984) INC. AMQUI FURNITURES (1984) INC. 2) du capital-actions
1646-8381 BEAUCE MÉDIA INC. ....	1980 07 25	1984 09 21	de la dénomination sociale: 1646-8381 QUÉBEC INC.
1140-5966 BERNIER & PAGÉ LTÉE .....	1964 09 15	1984 09 24	des dispositions
1337-5779 CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC INC.	1973 08 08	1984 09 24	des dispositions
1220-9755 CENTRE D'AUTOS ET CAMIONS B.C.G. INC.	1972 01 24	1984 09 21	du district: Joliette
1647-4520 CENTRE D'HÉBERGEMENT STE-ANNE INC.	1980 09 08	1984 09 20	de la dénomination sociale: LES RÉSIDENCES STE-ANNE DE ST-CUTHBERT INC.
1365-2987 CHAGNON (1975) LTÉE .....	1975 05 05	1984 09 19	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 3 maximum: 10
1358-3703 CLUB CHASSE ET PÊCHE DES SEPT PATRIOTES INC.	1974 08 22	1984 09 21	des dispositions
2160-0713 LES CONSTRUCTIONS POULIN & MALOUIN INC.	1983 09 13	1984 09 19	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS ASINOV INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1647-8430 LA CORPORATION DE VÊTEMENTS MERIT	1980 10 01	1984 09 20	du capital-actions
2164-5320 C.H.R. ROBITAILLE INC. ....	1984 01 06	1984 09 21	du capital-actions
2166-0006 ENTREPRISE 12.21 CONSEILLERS EN IMMOBILIER INC.	1984 02 07	1984 09 25	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2169-1209 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ DUTIL ET LEGAULT INC.	1984 04 16	1984 09 19	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ ANDRÉ DUTIL INC.
1636-6395 FERME A. MASSÉ & FILS LTÉE .....	1979 05 30	1984 09 20	de la dénomination sociale: FERME A. MASSÉ & FILS INC.
2156-0420 LE FLACON VANITEUX INC. ....	1983 05 27	1984 09 20	de la dénomination sociale: 2156-0420 QUÉBEC INC.
1646-0206 LES FONDATIONS H.P. INC. ....	1980 07 10	1984 09 21	du district: Longueuil
1625-7461 LES FOURGONS TRANSIT INC. TRANSIT VAN BODIES INC.	1978 04 21	1984 09 19	de la dénomination sociale: LES FOURGONS TRANSIT INC. TRANSIT TRUCK BODIES INC.
1347-0919 FOURRURES G. LEFEBVRE INC. ....	1973 11 13	1984 09 21	du capital-actions
1133-7284 GARAGE IDÉAL INCORPORÉE .....	1957 01 04	1984 09 21	1) de la dénomination sociale: GESTION IDÉAL INC. 2) du district: Montréal
2158-7878 GARAGE J.P.R. INC. ....	1983 08 10	1984 09 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1843-7319 GESTION DAN-AN INC. ....	1982 03 03	1984 09 24	de la dénomination sociale: ÉCOLE DE MUSIQUE «AUX PETITS OISEAUX» INC.
1633-4096 GROUPE HAMELIN INC. ....	1979 01 31	1984 09 21	du capital-actions
2158-7464 LE GROUPE RO-NA INC. ....	1984 01 02	1984 09 13	des dispositions
2158-7464 LE GROUPE RO-NA INC. ....	1984 01 02	1984 09 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1856-4542 LES IMMEUBLES IMMO-PLUS (1983) INC.	1982 03 30	1984 09 19	de la dénomination sociale: RE/MAX DE MONTIGNY INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1504-5735 INVESTOFIN LTÉE .....	1976 08 11	1984 09 21	de la dénomination sociale: CORPORATION D'INVESTISSEMENTS DIVERSIFIÉS X.S. <i>DIVERSIFIED INVESTMENTS X.S. CORPORATION</i>
1301-6845 JEAN PATRY, ÉLECTRIQUE LTÉE .....	1971 04 30	1984 09 19	des dispositions
1156-1834 J.E. AUDET SOUDURE INC. ....	1953 12 29	1984 08 24	de la dénomination sociale: AUDET SOUDURE INC.
1636-7062 LAVAGE MOBILE L.B.D. INC. ....	1979 06 01	1984 09 20	de la dénomination sociale: JET D'EAU DE L'ESTRIE INC.
1239-4771 L.J. BROWN LTÉE .....	1969 01 20	1984 08 27	du capital-actions
1128-5236 MITCHELL SPORTS CANADA INC. ....	1966 10 17	1984 09 25	de la dénomination sociale: 1128-5236 QUÉBEC INC.
1179-1530 MONT-SUTTON INC. ....	1960 02 17	1984 09 19	du capital-actions
2164-8860 MOTEL LE MARQUIS (1984) INC. ....	1984 01 23	1984 09 24	de la dénomination sociale: RAOUL ST-PIERRE INC.
1507-2366 NAP. BRETON (1977) LTÉE .....	1977 09 23	1984 09 19	du capital-actions
1647-0452 LES PLACEMENTS DENISE-ROBERT INC.	1980 08 11	1984 09 21	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FRANCE & JANOT GERVAIS INC. 2) des restrictions à l'activité
1843-1395 PLACEMENTS LAURIER ST-LAURENT INC.	1981 02 09	1984 09 19	du capital-actions
1641-8949 PLANIGER INC. ....	1980 05 22	1984 09 17	du capital-actions
1864-2884 PUBLICITÉ AMPM INC. ....	1982 12 13	1984 09 20	de la dénomination sociale: PUBLICITÉ AMPM INC. <i>AMPM ADVERTISING INC.</i>

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2172-0370 QUINCAILLERIE BÉLAIR INC. ....	1984 06 28	1984 09 19	de la dénomination sociale: SERVICE DE PNEUS JOBIDON INC.
2164-3382 RAYMOND ET MICHEL POULIN CONSTRUCTION INC.	1983 12 28	1984 09 25	du capital-actions
1846-3695 RESTAURANT DRAGON ROOM INC. ....	1981 05 12	1984 09 14	de la dénomination sociale: STANLEY & SUE CHENG INC.
1209-7242 ROCH LESSARD INC. ....	1970 05 05	1984 09 19	des dispositions
1462-3516 R. BROUILLARD ET FILS INC. ....	1976 01 06	1984 09 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2169-0201 SÉCHOIRS BOISBRIAND INC. ....	1984 04 16	1984 09 21	des dispositions
1258-7408 SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE RENOM INC.	1963 07 30	1984 09 17	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS S. ROSENBERG INC. S. ROSENBERG INVESTMENTS INC.
1256-9984 SOCIÉTÉ COMMERCIALE MASTERCRAFT LTÉE	1968 12 06	1984 09 21	du capital-actions
1860-8877 TRANSPORT PINSO LTÉE .....	1982 09 01	1984 09 21	de la dénomination sociale: AUTOBUS D.L. INC.
2168-3487 VALVE TRUELINE DU QUÉBEC LTÉE ..	1984 04 02	1984 09 19	de la dénomination sociale: PRODUITS INDUSTRIELS TRUELINE DU QUÉBEC INC.

**Compagnies (Partie III) — Loi sur les****Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2174-0329 ÂGE D'OR ST-HENRI .....	1984 09 25	530, rue du Couvent, Montréal
2309-7488 L'ALBATROS CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS SENIOR INC.	1984 09 19	4051, Gertrude, Verdun
2173-3605 ALLIAGE: GROUPE DE RECHERCHE-ACTION DES MILIEUX PHYSIQUES ET HUMAINS	1984 09 25	276, Belfast, Saint-Patrice-de-Beaurivage
2160-9052 ALLIANCE DES PAKISTANAIS AVEC PARTI DU PEUPLE	1984 09 24	3550, avenue Lorne, app. 15, Montréal
2174-0220 LES ARCHERS DE ROUYN-NORANDA INC. ....	1984 09 25	2316, rue Saguenay, Noranda
2171-8010 ASSOCIATION DES 16 VAL D'OR MÉTROPOLITAIN INC.	1984 09 19	866, 3 <sup>e</sup> Avenue, Val d'Or
2310-1678 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE PINCOURT	1984 09 19	919, chemin Duhamel, Pincourt
2168-7413 L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN GÉNIE DE L'U.Q.T.R.	1984 09 24	Université du Québec à Trois- Rivières, Trois-Rivières
2309-7587 ASSOCIATION DES MODELISTES DE MONTRÉAL .....	1984 09 24	Montréal
2173-3399 ASSOCIATION DES PÊCHEURS CÔTIERS DU COMTÉ DE BONAVENTURE INC.	1984 09 24	Anse-aux-Gascons
2172-7474 ASSOCIATION DES POLICIERS-POMPIERS MUNICIPAUX DE ROBERVAL INC.	1984 09 25	808, boulevard Marcotte, Roberval
2173-9487 ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES EN CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1984 09 19	2705, boulevard Laurier, Sainte-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2174-0014 ASSOCIATION DES VILLÉGIATEURS ET DES RÉSIDENTS DU LAC BOIS - FRANC INC.	1984 09 25	102 A, Principale nord, Maniwaki
2173-6707 ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE ST-EUSTACHE	1984 09 24	220, boulevard Sauvé, Saint-Eustache
2310-1934 ASSOCIATION MUSICALE DE LA SALLE INC. ....	1984 09 24	LaSalle
2310-1140 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'ANIMATION GLOBALE INC.	1984 09 25	12, rue St-Olivier, Québec
2173-6293 LE CENTRE DE FORMATION POUR LA PRISE EN MAIN (C.F.P.M.) INC.	1984 09 24	6748, rue Fabre, Montréal
2173-6863 CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION LECORGAG INC.	1984 09 19	Trout River
2310-1504 LE CENTRE DU PATRIMOINE DE ST-ZÉNON INC. ....	1984 09 25	6101, rue Principale, Saint-Zénon
2173-6723 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE MONTRÉAL- NORD	1984 09 19	11441, boulevard Lacordaire, Montréal-Nord
2310-1561 CENTRE D'AUBAINES DE LA POCATIÈRE INC. ....	1984 09 24	903-A, 5 <sup>e</sup> Rue, La Pocatière
2174-0055 CENTRE D'ORIENTATION PARALÉGALE ET SOCIALE POUR IMMIGRANTS (C.O.P.S.I.) INC.	1984 09 19	Montréal
2173-3290 CENTRE MULTI RÉCRÉATIF DESJARDINS DE ST-SIMÉON INC.	1984 09 19	Saint-Siméon
2172-4406 CENTRE MUSICAL DE MALARTIC INC. ....	1984 09 19	340, rue La Sarre, Malartic
2310-1918 LE CHIFFONNIER DE PAPINEAUVILLE .....	1984 09 24	Papineauville
2171-1791 CLUB DE BASEBALL LES AMIS DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	1984 09 19	Saint-Jean-sur-Richelieu
2310-4029 CLUB DE HOCKEY LES SEIGNEURS DE STE-MARIE INC.	1984 09 24	Sainte-Marie, Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2174-0196 CLUB DE TIR À L'ARC «ROCHER FENDU» .....	1984 09 19	Île-du-Grand-Calumet
2173-3803 CLUB D'ÂGE D'OR ET D'ARGENT DES 35-100 ANS DE MONTRÉAL INC.	1984 09 25	3967, rue Lafontaine, Montréal
2172-4695 CLUB LA SAUTERELLE INC. ....	1984 09 24	110, rue Obalski, Chibougamau
2174-0980 CLUB OPTIMISTE LES BOULES, BAIE-DES- SABLES, MÉTIS INC.	1984 09 25	Les Boules
2174-0303 CLUB RADIO AMATEUR DE RIGAUD .....	1984 09 25	41, rue Bernard, Rigaud
2171-1932 CLUB SOCIAL 54 .....	1984 09 19	Saint-Félicien
2173-6590 CLUB SOCIAL «LA BIENVENUE» DE LA D.G.R.H.	1984 09 24	955, chemin St-Louis, Québec
2174-0170 CLUB VÉLO-CROSS BEAUPORT INC. ....	1984 09 25	577, avenue Royale, Beauport
2171-8044 COMITÉ CULTUREL ANSE-À-VALLEAU DE GASPÉ	1984 09 25	Gaspé
2310-1637 CONSEIL INTERNATIONAL DES ÉTUDES FRANÇAISES ET DU DIALOGUE DES CULTURES (CIDEF)	1984 09 19	Faculté des Lettres, Université Laval, Sainte-Foy
2173-6418 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PREISSAC	1984 09 19	Préissac
2174-0253 LA CORPORATION D'HÉBERGEMENT YVES-GERMAIN ..	1984 09 19	Québec
2310-1330 ÉCOUTE-JEUNESSE .....	1984 09 19	652, rue Napoléon, Québec
2173-3522 ENTRAIDE FEMME ST-HYACINTHE INC. ....	1984 09 19	15980, Champlain, Saint-Hyacinthe
2173-6814 L'ÉTOILE DU MONT-SÉVIGNY .....	1984 09 24	Notre-Dame-de-Ham

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2173-3795 FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS FORESTIERS DE BEAUCE	1984 09 24	St-Martin, Beauce Sud
2174-0766 FONDATION BETH ISRAËL-GANEYNOU BETH ISRAEL-GANEYNOU FOUNDATION	1984 09 24	5460, rue Connaught, Montréal
2174-0113 LA FONDATION DE BIENFAISANCE L'ATELIER DU NORD	1984 09 24	6, rue Legault, Saint-Jérôme
2172-7409 FONDATION D'ENTRAIDE DES ÉTUDIANTS DU CEGEP DE ROSEMONT	1984 09 24	Montréal
2310-1512 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC	1984 09 19	Québec
2172-1550 FOYER DE GROUPE BIVOUAC .....	1984 09 24	Victoriaville
2310-1116 LA FRATERNITÉ GRECQUE DES ÉTUDES BIBLIQUES ....	1984 09 19	2280, Modugno, Saint-Laurent
2173-6582 HABITATIONS DE LOTBINIÈRE INC. ....	1984 09 25	Lotbinière
2174-0352 HANDICAPÉS UNIS DE ST-HENRI .....	1984 09 24	75, Sir Georges Étienne Cartier, Montréal
2171-5941 JOURNAL «NOUVELLES D'ICITTE» .....	1984 09 19	Sainte-Anne-de-Portneuf
2173-6715 LIBRAIRIE ÉTUDIANTE - U.Q.A.T. ....	1984 09 25	Rouyn
2174-0048 LIGUE DE HOCKEY BONNE-ENTENTE DE LA RIVE-SUD INC.	1984 09 19	644, rue Notre-Dame, Nicolet
2171-1320 LES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST SPORTS ASSOCIATION INC.	1984 09 19	7a, rue Maple, Stanbridge East
2173-6475 LES MAINS D'ARTS (ARTISTES ET ARTISANS DE L'ANCIENNE-LORETTE) INC.	1984 09 24	Ancienne-Lorette
2173-3415 MAISON DE LA MISÉRICORDE ST-FÉLIX .....	1984 09 24	21, chemin Joliette, Saint-Félix-de-Valois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-9207 LES MERVEILLES EN CHAISE ROULANTE DE MONTRÉAL	1984 09 19	6920, Fielding, app. 506 Montréal
2310-1413 MOUVEMENT, ESPOIR DES INDIGENTS .....	1984 09 19	2508, Frontenac, Montréal
2174-0865 L'OASIS ASSOMPTION N.D. ....	1984 09 24	12960, rue Wilson, Saint-Hyacinthe
2310-1454 ODILOGE INC. ....	1984 09 19	326, Alexandre Chauvreau, Rimouski
2173-6426 ORCHESTRE DES POLICIERS DE LAVAL .....	1984 09 25	Laval
2172-7813 LE PIGEON DISSIDENT INC. ....	1984 09 19	3200, Jean-Brillant, bureau 2410, Montréal
2173-6459 LES POMPIERS VOLONTAIRES DE L'ÎLE AUX ALLUMETTES, PARTIE EST INC. <i>THE VOLUNTARY FIREMEN BRIGADE OF ALLUMETTES ISLAND EAST INC.</i>	1984 09 19	Île aux Allumettes, Partie Est
2172-9140 LES PRODUCTIONS HERBERT B. INC. ....	1984 09 24	Montréal
2310-1082 PROMOTION GÉODÉSIE 81-85 .....	1984 09 25	Pavillon Casault, local 0603, Cité Universitaire, Sainte-Foy
2173-6822 LA RADIO COMMUNAUTAIRE DU COMTÉ DE MASKINONGÉ INC.	1984 09 24	105, St-Laurent, Louiseville
2172-7755 LES RECYCLEURS DE LA RIVE-SUD .....	1984 09 24	1163, Ontario est Montréal
2170-0505 RÉSIDENCES DES PIONNIERS DU TÉLÉPHONE D'AMÉRIQUE	1984 09 25	Communauté Urbaine de Montréal
2310-1603 STUDIO-THÉÂTRE DU QUÉBEC INC. ....	1984 09 19	6745, avenue Doucet, Charlesbourg
2310-4235 SYMPOSIUM NATIONAL DE LA BANDE DESSINÉE INC.	1984 09 25	916, rue Ontario est, Montréal
2173-6806 THÉÂTRE DE LA RUMEUR .....	1984 09 19	2025 A, Masson, bureau 300, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2174-0485 THÉÂTRE LE RICOCHET INC. ....	1984 09 25	Centre communautaire, Lebel-sur-Quévillon
2173-3431 UN TOIT POUR MOI INC. ....	1984 09 24	Sherbrooke
2310-4136 VIEILLIR ENSEMBLE À MERCIER-EST .....	1984 09 25	Montréal
2172-7482 LA VILLA DU LAC HUMQUI .....	1984 09 24	Saint-Zenon-du-Lac-Humqui

158

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

### Lettres patentes de fusion (Articles 18 et 224)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
2173-3498 RÉSEAU PLEIN AIR QUÉBEC INC.	SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU PLEIN-AIR RÉSEAU PLEIN AIR QUÉBEC INC.	1984 09 24	Montréal

158

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Lettres patentes supplémentaires**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1856-4302 L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DU HULL-MÉTROPOLITAIN INC.	1982 03 30	1984 09 19	1) de la dénomination sociale: L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DU HULL MÉTROPOLITAIN INC. 2) des objets 3) du nombre des administrateurs: 11
1280-4795 L'ASSOCIATION DES POMPIERS VÉTÉRANS INC. VETERAN FIRE FIGHTERS ASSOCIATION INC.	1933 09 23	1984 09 24	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION DES POMPIERS RETRAITÉS DU SERVICE D'INCENDIE DE MONTRÉAL INC.
1841-4748 LES BIENNALES DE LAVAL .....	1980 12 12	1984 09 19	1) des objets 2) des dispositions
1509-1283 CENTRE CULTUREL YAMASKA .....	1977 12 07	1984 09 24	de la valeur des biens immobiliers
1632-5375 CENTRE SOCIAL DES FEMMES DU CENTRE VILLE DE MONTRÉAL	1978 12 28	1984 09 19	des objets
1630-8538 LA CHAMBRE BLANCHE INC. ....	1978 11 16	1984 09 24	des objets
1349-5619 CLUB DE SKI MONT BIENCOURT INC.	1972 09 19	1984 09 24	de la valeur des biens immobiliers
2168-7553 LE COMITÉ MONTÉRÉGIEEN POUR L'ORGANISATION DU GRAND DÉFI DE PLEIN AIR DE MONTRÉAL INC.	1984 05 11	1984 09 19	de la dénomination sociale: LE COMITÉ POUR L'ORGANISATION DU GRAND DÉFI DE PLEIN AIR DE MONTRÉAL INC.
1638-8829 COMPTOIR FAMILIAL DE DRUMMOND-VILLE-SUD INC.	1979 09 17	1984 09 24	1) du siège social: Drummondville 2) des objets 3) de la valeur des biens immobiliers 4) des dispositions
1357-1005 FESTIVAL DU PAIN DE COOKSHIRE INC.	1974 06 10	1984 09 24	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1364-9546 GARDERIE LE CEP INC. ....	1976 01 21	1984 09 24	des dispositions
2168-9955 LIGUE D'IMPROVISATION AMATEUR DE LÉVIS-LAUZON	1984 05 16	1984 09 24	de la dénomination sociale: LIGUE D'IMPROVISATION DE LÉ- VIS LAUZON (L.I.L.L.)
2171-5578 LA MAISON RÉGIONALE DE L'INDUS- TRIE ET DU COMMERCE DE QUÉBEC (RÉGION ADMINISTRATIVE DE QUÉBEC)	1984 07 03	1984 09 24	des dispositions
2171-8200 LE REGROUPEMENT ALTERNATIF, LE SOLEIL COUCHANT	1984 08 23	1984 09 24	de la dénomination sociale: LE REGROUPEMENT ALTERNATIF LE SOLEIL LEVANT

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

158

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1637-1387 ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA, SECTION VILLE ST-LAURENT <i>ONE PARENT FAMILIES ASSOCIATION OF CANADA-VILLE ST-LAURENT CHAPTER</i>	ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA, SECTION LAURENTIDE <i>ONE PARENT FAMILIES ASSOCIATION OF CANADA, LAURENTIDE CHAPTER</i>	1979 06 19
1357-6715 ASSOCIATION DES HANDICAPÉS DU SECTEUR BERTHIER	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES, DU SECTEUR BERTHIER	1978 02 19
2152-5704 L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES EN PSYCHIATRIE	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS EN PSYCHIATRIE <i>A.Q.I.I.P.</i>	1983 04 27

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2161-6487 LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR (TURBOS DE MAISONNEUVE) INC.	LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR TURBOS DE MONTREAL INC.	1983 11 17
1630-7779 FÉDÉRATION DE VOL À MOTEUR DU QUÉBEC	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU VOL À MO- TEUR	1978 10 30
1265-7565 HI-LAND DEVELOPMENT COMPANY LTD. ...	LES DÉVELOPPEMENTS HI LAND COMPAGNIE LTÉE	1957 03 04
1125-2293 REN-WIL ORIGINALS INC. ....	REN-WIL INC.	1967 10 19
2167-4593 LA REVUE «HUMANITAS» INC. ....	HUMANITAS INC.	1984 04 11

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

158

### Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1289-0372 ABE SCHWARTZ INC. ....	1966 07 26	1984 10 19
1132-1742 LES AGENCES PROVINCIALES (LAURENTIDES) INCORPORÉE	1963 08 16	1984 10 12
1338-9598 ALLAN DEVELOPEMENTS LTD. ....	1959 08 05	1984 10 12
1234-5575 L'ASSISTANCE MATERNELLE DE LAPRAIRIE .....	1955 05 17	1984 10 12
1334-0575 LES ASSURANCES FAUCHER INC. ....	1973 03 29	1984 10 19
1234-8975 ATRI AUTOPAR INC. ....	1972 04 06	1984 10 12
1235-7588 BAIE D'URFÉ CONSTRUCTION CO. LTD. ....	1957 09 16	1984 10 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1140-2757 BAILLARGEON & FOURNIER INC. ....	1958 09 18	1984 10 19
1135-4909 BOIVIN FRÈRES INC. ....	1959 05 28	1984 10 12
1359-0476 BOUCHER & LABARRE INC. ....	1974 09 09	1984 10 05
1227-2472 LES BREUVAGES INNOPOP LTÉE ....	1972 02 18	1984 10 12
1207-4977 CENTRE LE ROUSSILLON INC. ....	1971 04 14	1984 10 19
1369-2819 LES CIMENTS CANCO (MARITIMES) LTÉE ....	1974 08 15	1984 10 12
1115-2287 LA COMPAGNIE DE PANTALONS ET GILETS OLYMPIQUE LTÉE	1970 06 26	1984 10 12
1354-2717 LA COMPAGNIE MARWA LTÉE ....	1973 10 25	1984 10 12
1471-4059 CONSTRUCTION L. BEAUDOIN INC. ....	1976 11 09	1984 10 19
1855-9955 LA CORPORATION DU SOMMET QUÉBÉCOIS DE LA JEUNESSE	1982 03 16	1984 10 12
1266-3217 CORPORATION D'IMMEUBLES ET D'INVESTISSEMENT SUPÉRIEURE	1961 08 25	1984 10 12
1267-4818 CORPORATION D'INVESTISSEMENT INTERETAT ....	1955 02 16	1984 10 12
1251-8270 DELMAR INVESTMENT CO. ....	1958 12 02	1984 10 19
1474-9550 DIBECOIS INC. ....	1977 03 07	1984 10 19
1352-0523 DISBEC (1979) INC. ....	1974 01 30	1984 10 12
1345-9730 DISTRIBUTION B.D.F.M. INC. ....	1973 07 13	1984 10 19
1153-7511 DRAGON & CHAPDELAINÉ LTÉE ....	1959 02 20	1984 10 12
1252-1571 ÉDITIONS NOVA INC. ....	1970 04 10	1984 10 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1231-2005 ENTREPRISES ALGONQUIN INC. ....	1966 03 02	1984 10 12
1240-6302 LES ENTREPRISES B.P.S. INC. ....	1969 11 20	1984 10 12
1278-6950 LES ENTREPRISES DOMCOR (QUÉBEC) LIMITÉE .....	1948 02 14	1984 10 12
1360-8906 LES ENTREPRISES GASTON LADOUCEUR INC. ....	1974 12 19	1984 10 12
1268-1862 LES ENTREPRISES JEAN LEROUX INCORPORÉE .....	1957 07 31	1984 10 19
1350-7462 LES ENTREPRISES LEUCO INC. ....	1973 12 12	1984 10 05
1359-8255 ÉPICERIE MARTIN DE SEPT-ÎLES INC. ....	1974 10 21	1984 10 19
1639-4900 EXCAVATION FERNAND GOULET INC. ....	1979 11 13	1984 10 12
1612-4182 FIRST CHURCH OF CHRIST, SCIENTIST, WESTMOUNT	1963 08 14	1984 10 12
1626-9961 GARNEAU & TINGLEY INC. ....	1978 05 30	1984 10 12
1116-7731 GENERAL SPRING COMPANY LTD. ....	1960 11 29	1984 10 12
2151-9087 GILARO INC. ....	1983 02 28	1984 10 05
1263-2022 GIVAL INC. ....	1944 10 13	1984 10 12
1177-7505 GLACE BELLE-EAU INC. ....	1965 05 05	1984 10 12
1507-6383 LE GROUPEMENT DES ORGANISMES POPULAIRES DE GRANBY INC.	1977 10 14	1984 10 19
1643-1389 GUY YERGEAU INC. ....	1980 03 27	1984 10 19
1264-8028 HADOMIC INVESTMENT LTD. ....	1959 05 13	1984 10 12
1265-7110 HICLIFF CORPORATION .....	1959 09 21	1984 10 12
1135-7449 LES IMMEUBLES YVES POITRAS INC. ....	1969 04 01	1984 10 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1473-7951 JEAN DESCARREAUX & MOUSSEAU TREMBLAY INC.	1977 05 17	1984 10 12
1110-4361 J.S. STAEDTLER QUÉBEC LTÉE .....	1964 10 20	1984 10 12
1113-5647 LAVE-AUTO METRO INC. ....	1960 04 28	1984 10 12
1477-6124 LIGUE DE BALLE LENTE LAC ST-JEAN EST .....	1977 05 13	1984 10 05
1332-0742 LLYOD WALKER ET ASSOCIÉS LTÉE .....	1972 09 13	1984 10 12
1100-5600 L. BAILIS & CIE LTÉE .....	1960 05 20	1984 10 12
2151-7701 L.I.T. LIGUE D'IMPROVISATION TRIFLUVIENNE	1983 02 24	1984 10 19
1273-6211 MALUPIR LIMITÉE .....	1970 06 18	1984 10 12
1274-3316 MARKLYN HOLDINGS LTD. ....	1965 02 04	1984 10 12
1332-3266 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INOVATEK LTÉE .....	1972 09 21	1984 10 12
1108-7384 THE MAY COURT CLUB OF MONTREAL .....	1968 11 21	1984 10 12
1179-5226 LES MEUBLES DE MASKINONGÉ INC. ....	1956 11 06	1984 10 19
1169-6358 LES MINES EST-MALARTIC LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1934 09 15	1984 10 05
1276-2803 MONARCH COMMERCE CORP. ....	1963 12 03	1984 10 12
1644-4119 M. BEAUPRÉ INC. ....	1980 06 09	1984 10 12
1196-3022 NEOCREST COMPANY LTD. ....	1963 11 08	1984 10 12
1848-9526 NIVEC INC. ....	1981 07 31	1984 10 05
1277-9526 NORWAY INVESTMENT LIMITED .....	1958 12 03	1984 10 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1124-5438 NOUVEAUTÉS ST-MICHEL INC. ....	1964 02 03	1984 10 19
1115-5793 LES ORIGINAUX BONNEBELLE INC. ....	1961 12 19	1984 10 19
1637-0629 PÂTISSERIE LUCILLE INC. ....	1979 06 14	1984 10 19
1210-1713 PAUL VÉZINA SALES LIMITED ....	1969 09 23	1984 10 12
1280-3193 PLURAX INC. ....	1969 12 02	1984 10 12
1628-3541 PROVISIONS BEAUCERONNES INC. ....	1978 07 17	1984 10 19
1125-8860 R.D. QUART LIMITED ....	1951 12 15	1984 09 21
1336-8899 RÉFECTION DE MAISON ÉLÉGANCE LTÉE ....	1972 09 19	1984 10 12
2155-9463 LE REGROUPEMENT INTERNATIONAL DES AMIS DE LA SANTÉ INC. ....	1983 05 31	1984 10 19
1464-7218 RESTAURANT MARCO PARISI DE LAVAL INC. ....	1976 02 09	1984 10 19
1282-9388 ROSHER INVESTMENT CORP. ....	1959 04 02	1984 10 12
1283-1798 RUTH THOMAS PRODUCTIONS INC. ....	1965 06 29	1984 10 12
1507-4107 SERVICE ANDRÉ ROY INC. ....	1977 10 05	1984 10 19
1340-9909 SERVICE DE CONTAINERS B ET C INC. ....	1973 09 13	1984 10 12
1476-2603 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SEIBER (MONTRÉAL) INC. ....	1977 04 01	1984 10 12
1231-2377 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ALKER INC. ....	1965 03 04	1984 10 12
1480-4280 SOUDURE ANDRÉ INC. ....	1975 10 17	1984 10 19
1284-9212 THE SPIEGEL INVESTMENT CORP. ....	1961 12 29	1984 10 12
1249-1288 STANDARD CONVERTING CO. LTD. ....	1942 04 07	1984 10 12

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1317-8934 STARLAND DRESS CO. ....	1944 11 06	1984 10 12
1257-1758 STEIN ENTERPRISES INC. ....	1949 06 09	1984 10 12
1368-1523 TRICOTS A.G. LTÉE ....	1974 05 08	1984 10 12
1418-7850 YORTSEP INC. ....	1932 03 26	1984 10 12
1104-5754 ZAZAP INC. ....	1969 06 02	1984 10 19

158

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
1557-7794 ** BOUTIQUE CHÉRIE (HALIFAX) LTÉE	1984 09 18	M. Seymour Blumer, 5333, avenue Casgrain, bu- reau 303, Montréal	5333, avenue Casgrain, bu- reau 303, Montréal
2341-3248 ** RESSOURCES AMBERQUEST LTÉE ..	1984 09 17	Me Henri Lanctôt, avocat, 1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal

158

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les****Amendement**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GROUPE D'OR GOLDEN GROUP PARTNERS AND COMPANY, LIMITED	1984 07 04	1984 09 25	1, place Ville-Marie, local 3725, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

159

**Formation**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 11169 ST-GERMAIN ENR.	1894 09 21	505, boul. Dorchester ouest, local 510, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, DRUMMONDVILLE JOURNEY'S END DRUMMONDVILLE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 08 31	432, rue St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL EST JOURNEY'S END MONTRÉAL EAST PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 08 31	432, rue St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL OUEST JOURNEY'S END MONTRÉAL WEST PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 08 31	432, rue St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, SHERBROOKE JOURNEY'S END SHERBROOKE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 08 31	432, rue St-Pierre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, VILLE DE QUÉBEC JOURNEY'S QUÉBEC CITY PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 08 31	432, rue St-Pierre, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 507 DE VARENNE	1984 09 24	Édifice Port de Montréal, aile 2, local 202, Cité-du-Havre, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES CAVENDISH 1984 CAVENDISH RESSOURCES 1984 AND COMPANY, LIMITED	1984 09 20	3285, boul. Cavendish, app. 600, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES SPRINGROAD 1981 SPRINGROAD RESSOURCES 1981 AND COMPANY, LIMITED	1984 09 20	3285, boul. Cavendish, app. 600, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VISTRA	1984 09 25	105, rue Châteauneuf, Kirkland

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,  
district judiciaire de Montréal,  
CLAUDE LEBEAU*

159

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Avis de reprise d'existence

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1300-4270 J. W. COOK LTÉE .....	1984 09 21	Aucune

158

*Le ministre des Finances,  
JACQUES PARIZEAU*

## Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

### Régie intermunicipale de traitement de l'eau potable Saint-Romuald/Saint-Jean

Je, soussigné, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30) par les présentes,

désigne le membre ci-après identifié de l'organisme et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom, savoir: Me Jacques Leblond, secrétaire, pour agir à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la Régie intermunicipale de traitement de l'eau potable Saint-Romuald/Saint-Jean.

Saint-Romuald, le 17 septembre 1984

37620

*Le président,*  
DENIS GRENIER

## Assurance-récolte — Loi sur l'

### Cultures maraichères Asperge et rhubarbe

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

Asperge

Prix unitaires:	\$/ha
Option A	2 600
Option B	2 100
Option C	1 700

Nouveaux assurés: 5,52 %

#### Anciens assurés

#### Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,00 — 0,10	5,52	5,04	4,55	4,07	3,58	3,10	2,61
0,11 — 0,40	5,60	5,22	4,85	4,47	4,10	3,72	3,35
0,41 — 0,80	5,77	5,54	5,30	5,07	4,83	4,60	4,36
0,81 — 1,20	5,91	5,82	5,73	5,64	5,55	5,46	5,37
1,21 — 1,70	6,17	6,34	6,51	6,68	6,85	7,02	7,19
1,71 — 2,20	6,35	6,60	6,85	7,10	7,35	7,60	7,85
2,21 — 2,75	6,54	7,07	7,61	8,14	8,68	9,21	9,75
2,76 — 3,25	6,80	7,55	8,30	9,05	9,80	10,55	11,30
3,26 — 4,00	7,20	8,30	19,40	10,50	11,60	12,70	13,80
4,01 et plus	7,81	9,36	10,91	12,45	14,00	15,55	17,10

**Rhubarbe**

Prix unitaires:	<b>\$/ha</b>
Option C	1 900
Option B	1 400
Option C	1 100

Taux de cotisation: 4 %

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime payable.

Québec, le 27 septembre 1984

37625

*Le secrétaire,*  
JEAN-MARC LAFRANCE

**Bleuets**

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

Prix unitaires:	<b>\$/kg</b>
Option A	0,15
Option B	0,22
Option C	0,30

Nouveaux assurés: 20,00 %

Anciens assurés	Années d'expérience						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Indice de perte							
0,00 — 0,10	20,00	12,35	11,85	11,35	10,85	10,35	9,85
0,11 — 0,45	21,25	15,95	15,15	14,35	13,55	12,75	11,95
0,46 — 0,85	22,60	18,00	17,40	16,80	16,20	15,60	15,00
0,86 — 1,25	24,13	23,27	22,40	21,54	20,67	19,81	18,94
1,26 — 1,70	25,02	25,05	25,07	25,09	25,11	25,14	25,16
1,71 — 2,20	25,25	25,50	25,74	25,99	26,24	26,49	26,73
2,21 — 2,75	25,45	25,90	26,35	26,80	27,25	27,70	28,15
2,76 — 3,25	25,68	26,35	27,03	27,70	28,38	29,05	29,73
3,26 — 4,00	25,90	26,80	27,70	28,60	29,50	30,41	31,31
4,01 et plus	26,67	28,33	30,00	31,67	33,33	35,00	36,67

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime payable.

Québec, le 27 septembre 1984

37626

*Le secrétaire,*  
JEAN-MARC LAFRANCE

**Fraisières et framboisières**

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

**1. Prix unitaire:**

	<b>Option I \$/ha</b>	<b>Option II \$/ha</b>	<b>Option III \$/ha</b>
<b>Fraisières</b>			
a) implantation			
— irriguée	7 900	5 100	3 400
— non irriguée	4 600	3 100	
b) première année de production			
— irriguée	8 700	6 700	4 500
— non irriguée	6 000	4 000	
c) autres années de production			
— irriguée	6 200	4 100	
— non irriguée	5 500	3 700	
<b>Framboisières</b>			
a) implantation			
— irriguée	7 400	5 600	3 700
— non irriguée	6 700	5 000	3 400
b) production			
— irriguée	5 600	4 200	2 800
— non irriguée	4 800	3 600	2 400

**2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée****Fraisières****a) implantation (irriguée)**

Nouveaux assurés: 3,40 %

<b>Anciens assurés</b>	<b>Années d'expérience</b>						
	<b>1 an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>6 ans</b>	<b>7 ans</b>
<b>Indice de perte</b>							
0,00 — 0,10	3,40	3,25	3,05	2,85	2,65	2,45	2,25
0,11 — 0,40	3,43	3,27	3,10	2,93	2,77	2,60	2,44
0,41 — 0,80	3,50	3,38	3,26	3,14	3,02	2,90	2,78
0,81 — 1,20	3,52	3,43	3,37	3,30	3,23	3,17	3,10
1,21 — 1,80	3,60	3,70	3,80	3,90	4,00	4,10	4,20
1,81 — 2,40	3,89	4,28	4,67	5,06	5,45	5,83	6,22
2,41 — 3,00	4,07	4,64	5,21	5,79	6,36	6,93	7,50
3,01 — 3,50	4,22	4,95	5,67	6,39	7,12	7,84	8,56
3,51 — 4,00	4,38	5,25	6,13	7,00	7,78	8,75	9,62
4,01 et plus	4,53	5,55	6,58	7,61	8,63	9,66	10,68

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en implantation non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

## b) première année de production (irriguée)

Nouveaux assurés: 6,05 %

Anciens assurés	Années d'expérience						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Indice de perte							
0,00 — 0,10	6,05	5,85	5,65	5,43	5,02	4,60	4,20
0,11 — 0,40	6,25	5,96	5,73	5,59	5,36	5,02	4,68
0,41 — 0,80	6,60	6,40	6,15	5,90	5,84	5,58	5,32
0,81 — 1,20	6,96	6,86	6,72	6,58	6,44	6,31	6,17
1,21 — 1,80	7,12	7,16	7,19	7,23	7,26	7,30	7,33
1,81 — 2,40	7,35	7,71	8,06	8,41	8,77	9,12	9,47
2,41 — 3,00	7,75	8,29	8,83	9,37	9,91	10,45	10,98
3,01 — 3,50	8,35	9,02	9,69	10,36	11,03	11,70	12,36
3,51 — 4,00	9,10	9,85	10,60	11,35	12,10	12,85	13,60
4,01 et plus	10,00	10,92	11,84	12,76	13,68	14,60	15,50

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en première année de production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

## c) Autres années de production (irriguée)

Nouveaux assurés: 7,55 %

Anciens assurés	Années d'expérience						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Indice de perte							
0,00 — 0,10	7,55	7,30	7,00	6,70	6,40	6,10	5,89
0,11 — 0,40	7,65	7,45	7,23	7,05	6,85	6,60	6,35
0,41 — 0,80	8,40	8,20	7,90	7,60	7,30	7,00	6,70
0,81 — 1,20	8,50	8,40	8,30	8,20	8,10	8,00	7,90
1,21 — 1,80	8,70	8,80	8,90	9,00	9,10	9,20	9,30
1,81 — 2,40	8,90	9,33	9,76	10,19	10,62	11,05	11,50
2,41 — 3,00	9,40	10,04	10,68	11,32	11,96	12,60	13,25
3,01 — 3,50	10,10	10,85	11,60	12,35	13,10	13,85	14,60
3,51 — 4,00	10,90	11,75	12,60	13,45	14,30	15,15	16,00
4,01 et plus	12,00	13,00	14,00	15,00	16,00	17,00	18,00

Pour obtenir le taux de cotisation des fraisières en production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

### Framboisières

#### a) implantation (irriguées)

Nouveaux assurés: 6,90 %

Anciens assurés	Années d'expérience						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Indice de perte							
0,00 — 0,10	6,90	6,69	6,39	6,09	5,78	5,48	5,17
0,11 — 0,40	7,05	6,82	6,59	6,36	6,13	5,90	5,69
0,41 — 0,80	7,15	7,02	6,89	6,76	6,63	6,50	6,37
0,81 — 1,25	7,42	7,34	7,30	7,26	7,22	7,18	7,14
1,26 — 1,75	7,55	7,62	7,74	7,86	7,98	8,10	8,22
1,76 — 2,25	7,72	7,94	8,15	8,37	8,59	8,81	9,03
2,26 — 2,75	8,00	8,37	8,74	9,11	9,48	9,85	10,22
2,76 — 3,25	8,53	9,05	9,56	10,08	10,60	11,11	11,62
3,26 — 4,00	9,25	9,90	10,55	11,20	11,85	12,50	13,15
4,01 et plus	10,00	10,84	11,68	12,52	13,36	14,20	15,04

Pour obtenir le taux de cotisation des framboisières en implantation non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

#### b) production (irriguée)

Nouveaux assurés: 10,00 %

Anciens assurés	Années d'expérience						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Indice de perte							
0,00 — 0,10	7,30	6,90	6,65	6,35	6,00	5,70	5,45
0,11 — 0,40	8,39	7,75	7,41	7,07	6,73	6,39	6,05
0,41 — 0,80	10,00	9,65	9,30	8,95	8,60	8,24	7,90
0,81 — 1,25	11,75	11,65	11,55	11,45	11,35	11,25	11,15
1,26 — 1,75	13,00	13,05	13,10	13,15	13,20	13,25	13,30
1,76 — 2,25	13,25	13,50	13,75	14,00	14,25	14,50	14,75
2,26 — 2,75	13,55	14,30	15,05	15,80	16,55	17,30	18,05
2,76 — 3,25	14,50	15,25	16,00	16,75	17,50	18,25	19,00
3,26 — 4,00	15,50	16,50	17,50	18,50	19,50	20,50	21,50
4,01 et plus	16,80	18,32	19,84	21,36	22,88	24,40	25,92

Pour obtenir le taux de cotisation des framboisières en production non irriguées, on ajuste le taux de base en lui additionnant 0,5 %.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime payable.

Québec, le 27 septembre 1984

## Avis divers

### Chevaliers de Colomb de l'Assemblée D'Arcy McGee, numéro 1697

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée D'Arcy McGee, numéro 1697, possèdent leur siège social à Montréal, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (1 et 11, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle de Québec*.

*Le fidèle navigateur,*  
HAROLD G. BRADLEY  
*Le fidèle scribe,*  
FRASER A. MUIR

37583

### Municipalité régionale de comté de Mékinac

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 19 septembre 1984, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières dans les territoires non organisés », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Tite, le 26 septembre 1984

37584

*La secrétaire-trésorière,*  
ME JOSETTE TESSIER

### Paroisse de Frelighsburg et Village de Frelighsburg

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité de la paroisse de Frelighsburg et le Conseil de la municipalité du village de Frelighsburg ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement no 271/84 de la paroisse de Frelighsburg et le Règlement no 16/84 du village de Frelighsburg, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités de la paroisse et du village de Frelighsburg et créer la nouvelle municipalité de Frelighsburg, s.d. aux conditions suivantes:

1. La durée du mandat des membres du Conseil sera de deux (2) ans. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6) à compter de la première élection générale.

2. La secrétaire-trésorière des anciennes municipalités deviendra secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité.

3. Les surplus accumulés par une ancienne municipalité, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, seront affectés à des dépenses d'utilité générale dans le territoire de cette ancienne municipalité.

4. Restera à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancien village, sur la base de la valeur desdits biens-fonds, telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts du Règlement no 5/83.

5. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités deviendront la propriété de la nouvelle municipalité.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domicilié dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de l'hôtel de ville de Frelighsburg.

*La secrétaire-trésorière de la  
municipalité de la paroisse  
de Frelighsburg,*  
LILLIAN SPRACKLIN

### Description technique

**Territoire résultant de la fusion des municipalités  
de Frelighsburg (paroisse) et Frelighsburg (village)  
formant la nouvelle municipalité de Frelighsburg  
(S.D.)**

**Dossier: 10200, min. no 1025**

Un territoire de forme irrégulière, comprenant la totalité des cadastres du village de Frelighsburg et de la paroisse de Saint-Armand-Est, division d'enregistrement de Missisquoi, et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point, étant le coin nord-ouest du lot numéro 456, cadastre officiel de la paroisse de Saint-Armand-Est, division d'enregistrement de Missis-

quo; de là, vers l'est, suivant la limite nord des lots numéros 456, 396, 394, 392, 315, 314, 313, 312, 311, 310, 309, 242, 241, 239, 238, 236, 153, 152, 151, 150, 149, 86, 85, 84, 4, 3 et 1 jusqu'au coin nord-est dudit lot numéro 1; de là, vers le sud, suivant la limite est des lots numéros 1, 2, 8, 7, 9, 16, 17, 18, 15, 19, 20, 28, 29, 30, 37, 38, 51 et 52 jusqu'au coin sud-est dudit lot numéro 52; de là vers l'ouest, suivant la limite sud des lots numéros 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 60A, 61, 114, 115, 116, 199, 200, 201, 202, 277, 278, 279, 358, 359, 360, 361, 362, 417, 420, 419, 418, 421 et 422 jusqu'au coin sud-ouest dudit lot numéro 422; de là vers les nord, suivant la limite ouest des lots numéros 422, 423, 424, 427, 428, 430, 432, 434, 435, 437, 436, 439, 443, 444, 448, 449, 453, 454 et 456 jusqu'au point de départ.

Toutes les subdivisions des lots originaires font partie du présent territoire; lequel territoire ensemble avec les chemins, rues, lacs, cours d'eau, chemin de fer et partie d'iceux renfermés dans les limites ci-dessus décrites, formant la nouvelle municipalité de Frelighsburg.

La présente description est indissociable du plan qui l'accompagne.

Le tout tel que montré au plan no 10200, minute 1025, en date du 10 septembre 1984, préparé par l'arpenteur soussigné.

Cowansville, le 13 septembre 1984

37585

CLAUDE MIGUE,  
arpenteur-géomètre

### Succession Louise Dumas

Avis est, par les présentes, donné que Cyrille Roy, domicilié au 775, Chanoine-Groulx, appartement 6, Sainte-Foy, province de Québec, ès qualités de tuteur de Caroline et Cyrille Junior Roy a, par acte reçu devant Marthe Beauchemin, notaire, le 21 septembre 1984, sous le numéro 1184 de ses minutes et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 25 septembre 1984, sous le numéro 1126301, accepté sous bénéfice d'inventaire la part dévolue à chacun de ses pupilles dans la succession de feu dame Louise Dumas, en son vivant, domiciliée au 984, avenue Brown, Québec, province de Québec.

Québec, le 26 septembre 1984

37576

*Le procureur,*  
MARTHE BEAUCHEMIN, notaire

### Succession Rosario Laurin

Avis public est donné que Marie Collin, maîtresse de maison, demeurant au 440, rue Jarry, Saint-Jérôme, J7Z 3N5, en sa qualité de curatrice à Léonie Thérien, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Rosario Laurin, en son vivant retraité, demeurant au 221, rue Montigny, Saint-Jérôme, décédé le 17 décembre 1983, suivant un jugement de la Cour supérieure du district de Terrebonne, en date du 25 septembre 1984.

Un inventaire des biens du défunt a été fait, le 25 septembre 1984, devant Jean-François Lapointe, notaire, 236, avenue Parent, local 21, Saint-Jérôme, J7Z 1Z7, sous le numéro 419 de ses minutes et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus. Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Jérôme, le 25 septembre 1984

37575

*Le procureur,*  
JEAN-FRANÇOIS LAPOINTE, notaire

### Ville de Dolbeau

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 420o du Code municipal, l'inspecteur général des institutions financières a enregistré le 1984 09 17, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « SIDAC de Dolbeau ».

Dolbeau, le 17 septembre 1984

37560

*Le greffier de la ville de Dolbeau,*  
GASTON BLOUIN  
2173-6756

### Ville de Rivière-du-Loup

Avis est donné qu'en vertu de l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes ou l'article 420o du Code municipal, l'inspecteur général des institutions financières a enregistré le 1984 09 17, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « SIDAC centre-ville de Rivière-du-Loup ».

Rivière-du-Loup, le 17 septembre 1984

37586

*Le greffier de la ville  
de Rivière-du-Loup,*  
RAOUL SAVARD  
2174-0964

**Ville d'Hudson**

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil municipal a décidé, par résolution du Conseil en date du 5 avril 1983, de se prévaloir de l'article 422 qui cite (textuellement):

« 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1. et 2. ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

Le Conseil par cette même résolution a donc décidé de devenir propriétaire de la rue ci-après décrite:

Une portion de la rue Mont Pleasant se situant, en partie, vis-à-vis les numéros d'immeuble 100, 102, 105 et 106, Mont Pleasant. L'acquisition s'étend, à partir de sa jonction avec la rue Upper McNaughton en direction ouest, du côté nord, sur une distance de 166,70 mètres (SI) soit 546,9 pieds (m.a.), et du côté sud sur une distance de 147,04 mètres (SI) soit 482,4 pieds (m.a.).

La superficie totale étant de 3 155,6 mètres carrés soit 33 967 pieds carrés.

La description technique dont fait l'objet la résolution du 5 avril 1983 fut préparée par M. Clément Arsenault, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1984 sous le numéro 1687 de ses minutes (dossier: 84-1457) accompagnée d'un plan.

Hudson, le 21 septembre 1984

37570-41-2

*Le greffier,*  
LOUISE L. VILLANDRÉ, o.m.a.

---

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

---

### Demandes

---

#### Abdulkadir Igdebéli

Prenez avis que Abdulkadir Igdebéli, domicilié au 11508, rue Hénault, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kadri Igdebéli.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 24 septembre 1984

37550-41-2

*Les procureurs du requérant,*  
BLANSHAY, BLANSHAY & EIDINGER

#### Adrien Roy

Prenez avis que Adrien Roy, domicilié au 662, rang Saint-Charles, Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Adrien Poulin.

Beauceville, le 12 septembre 1984

37427-40-2

*Le procureur du requérant,*  
MICHEL CLICHE, notaire

**Agostino Giordano**

Prenez avis que Agostino Giordano, domicilié au 7867, rue Durocher, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Justin Agostino Giordano.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 28 septembre 1984

37610-41-2 *Les procureurs du requérant,*  
 BISSENET, DISCEPOLA, MERCADANTE  
 DI GESO & ASSOCIÉS

**Antonio Barbusci**

Prenez avis que Antonio Barbusci, domicilié au 3717, rue Saint-André, appartement 4, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tony Vendetti.

Montréal, le 5 septembre 1984

37428-40-2 *Les procureurs du requérant,*  
 BLANCHETTE & BENOIT

**Blanche Émilie Marcelle Turcotte**

Prenez avis que Blanche Émilie Marcelle Turcotte, domiciliée au 2182, rue Mont-Royal est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Chantal Lévesque.

Montréal, le 26 juin 1984

37506-40-2 *Le procureur de la compagnie,*  
 MIREILLE PINARD

**Carole Miron**

Prenez avis que Carole Miron, domiciliée au -11, 5<sup>e</sup> Avenue, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Harnois.

Verdun, le 25 septembre 1984

37534-41-2 *Les procureurs de la requérante,*  
 BIBEAU & FAUTEUX

**Daniel Pépin**

Prenez avis que Daniel Pépin, domicilié à Saint-Pamphile, district de Montmagny, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Daniel Mauzeroll.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montmagny, le 9 juillet 1984

37593-41-2 *Les procureurs du requérant,*  
 PARENT & ROY, *avocats*

**Edward Kindelevitch**

Prenez avis que Edward Kindelevitch, domicilié au 94, South Gate, Beaconsfield, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edward Kendall.

Montréal, le 21 septembre 1984

37507-40-2 *Le procureur de la compagnie,*  
 CHANTAL HÉTU, *notaire*

**Émilienne Landry**

Prenez avis que Émilienne Landry, domiciliée au 331, rue Saint-Pierre, appartement 36, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marilyn Landry.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Rimouski, le 18 septembre 1984

37594-41-2 *Le procureur de la requérante,*  
 DENIS DION, *avocat*

**Gioacchino Maggio**

Prenez avis que Gioacchino Maggio, domicilié au 9010, Godbout, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gino Maggio.

LaSalle, le 18 septembre 1984

37466-40-2 *Le procureur du requérant,*  
 FRANK CIAMPINI

**Giuseppe Mastroguiseppe**

Prenez avis que Giuseppe Mastroguiseppe, domicilié au 11260, Ubald-Paquin, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Mastro.

Saint-Léonard, le 11 septembre 1984

*Le procureur du requérant,*  
ME ANTONIO DISCEPOLA

37467-40-2

**Jacqueline Mc Keaveney**

Prenez avis que Jacqueline Mc Keaveney, domiciliée au 0234, Bergevin, appartement 1, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Walker.

Lachine, le 11 septembre 1984

*Les procureurs de la requérante,*  
BARRIÈRE, NEUER ET ASS.

37429-40-2

**Joseph Albéric**

Prenez avis que Joseph Albéric, domicilié au 692, Saint-François, appartement 6, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gaston Desjardins.

Québec, le 24 septembre 1984

*Les procureurs du requérant,*  
CLOUTIER, TURGEON & ASSOCIÉS

37535-41-2

**Joseph Avila Larivière**

Prenez avis que Joseph Avila Larivière, domicilié au 487, rue Saint-Jean, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Jean Deschênes.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête est dame Murielle Auger Larivière dit Deschênes, épouse du requérant et domiciliée à la même adresse que le requérant.

Gatineau, le 6 septembre 1984

37468-40-2

*Le procureur du requérant,*  
MARIE COURTEMANCHE, notaire

**Joseph Clément Marie Giguère**

Prenez avis que Joseph Clément Marie Giguère, domicilié au 7328, place des Zèbres, Orsainville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Joseph Clément Marie Giguère.

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 1984

37611-41-2

*Le requérant,*  
JOSEPH CLÉMENT MARIE GIGUÈRE

**Lucie**

Prenez avis que Lucie, domiciliée au 260, Sapinière-Dorion est, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Duchesne.

Rivière-du-Loup, le 10 septembre 1984

37612-41-2

*Le procureur de la requérante,*  
LUCIE DUFRESNE, avocate

**Maria Cristina Di Genova**

Prenez avis que Maria Cristina Di Genova, domiciliée au 191, rue Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Christine Bérard.

Montréal, le 12 septembre 1984

37430-40-2

*Le procureur de la requérante,*  
ME CLAUDE M. BÉDARD

**Marie Houle**

Prenez avis que Marie Houle, domiciliée au 3295, boulevard Gouin est, Montréal, s'adressera au ministre

de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Dolosa Houle.

Montréal, le 25 septembre 1984

*Les procureurs de la requérante,*  
MES TAILLEFER, TAILLEFER, PIGEON  
& SHEITOYAN

37595-41-2

### Marie Johanne Sonia dit Marie Bouchard

Prenez avis que Marie Johanne Sonia dit Marie Bouchard, domiciliée au 1335, boulevard Sainte-Geneviève, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Johanne Marie Gagné.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 20 septembre 1984

*Le procureur de la requérante,*  
ME DENIS-MARIO TREMBLAY

37469-40-2

### Marie Luce Fournier

Prenez avis que Marie Luce Fournier, domiciliée à Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Luce Lucille Fournier.

Québec, le 26 septembre 1984

*Pour la requérante,*  
TÉLESPHORE ROY, M.S.C.

37613-41-2

### Marie Lucille Nathalie Dufour

Prenez avis que Marie Lucille Nathalie Dufour, domiciliée rue Principale, C.P. 264, Mont-Tremblant, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucille Nathalie Valérie LeBlond-Dufour.

Mont-Tremblant, le 19 septembre 1984

*La requérante,*  
MARIE LUCILLE NATHALIE DUFOUR

37536-41-2

### Marie Olivette Colette Ruel

Prenez avis que Marie Olivette Colette Ruel, domiciliée au 20, rue Bouchard, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Yvette Colette Ruel.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Lauzon, le 17 septembre 1984

*La requérante,*  
OLIVETTE R. BOUCHARD

37537-41-2

### Mung Kit Wai

Prenez avis que Mung Kit Wai, domicilié au 1269, place Sainte-Croix, ville Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marguerite-Francis Wai.

Ville Saint-Laurent, le 18 septembre 1984

*Le procureur de la requérante,*  
CLAIRE SAVARD

37508-40-2

### Pierre Roland Belzy

Prenez avis que Pierre Roland Belzy, domicilié au 8350, Langelier, appartement 1, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Willy Belzy.

Montréal, le 27 septembre 1984

*Le procureur du requérant,*  
LOUIS LEFEBVRE, notaire

37596-41-2

### Raymond Blais

Prenez avis que Raymond Blais, domicilié au 406, boulevard Cité-des-Jeunes, appartement 2, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-François Gladu.

Hull, le 20 septembre 1984

*Le requérant,*  
RAYMOND BLAIS

37614-41-2

**René Joseph Kokot**

Prenez avis que René Joseph Kokot, domicilié au 22, rue Morley, Greenfield-Park, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de René Joseph Kosko.

Ce changement affectera également ses deux enfants mineurs Marie Thérèse Danielle Karina Kokot domiciliée au 1920, Madame Magnan, appartement 3, Deux-Montagnes, et Fernando Kokot, domicilié au 22, rue Morley, Greenfield-Park.

Beloil, le 14 septembre 1984

37551-41-2

*Les procureurs du requérant,*  
MES BASTIEN & WILLIAMS

**Rose Alice Rosalie Boissonneault**

Prenez avis que Rose Alice Rosalie Boissonneault, domiciliée au 32, rue Matte, Beauport, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Boissonneault.

Beauport, le 24 septembre 1984

37538-41-2

*Le procureur de la requérante,*  
MARTIN GRENIER, *notaire*

**Sandra Ann Macnevin**

Prenez avis que Sandra Ann Macnevin, domiciliée au 3620, croissant Lorne, appartement 303, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sandra Ann Surette Macnevin.

Montréal, le 24 septembre 1984

37539-41-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MICHAEL N. BERGMAN

**Serkis Rayman Polatoglu**

Prenez avis que Serkis Rayman Polatoglu, domicilié au 4000, rue Louisbourg, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Polat.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Sylvia Stepanian-Polatoglu dit Polat, épouse du requérant et leur fils mineur non émancipé Christopher Raymond, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 27 septembre 1984

37597-41-2

*Le procureur du requérant,*  
LOUIS LEFEBVRE, *notaire*

**Vassiliki Tembelis**

Prenez avis que Vassiliki Tembelis, domiciliée au 5938, rue Esplanade, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vassiliki Anastasopoulos.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Montréal, le 27 septembre 1984

37598-41-2

*Les procureurs de la requérante,*  
BLANSHAY, BLANSHAY & EIDINGER

**William Blobstein**

Prenez avis que William Blobstein, domicilié au 112, promenade Woodlawn, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de William Steen.

Ce changement affectera également sa femme Sylvie Ber et ses enfants mineurs Nomi Blobstein, Ady Blobstein et Oren Blobstein, tous domiciliés à la même adresse.

Montréal, le 18 septembre 1984

37552-41-2

*Les procureurs du requérant,*  
WOLOSHEN & AXELROD

---

**Code de procédure civile (Article 139)**


---

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Montréal  
 No 500-02-023909-836

**L**E QUATRE SAISONS, demanderesse, contre JEAN-MARC CÔTÉ-POULIOT, défendeur-intimé, et HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN, TRÉPANNIER, COBBETT, requérante.

*Par ordre de la Cour*

Le défendeur-intimé, Jean-Marc Côté-Pouliot, est, par les présentes, requis de comparaître d'ici le 28 novembre 1984 dans la requête pour cesser d'occuper en la présente cause.

Une copie de cette requête a été laissée aux greffes de la Cour à son intention.

Montréal, le 14 septembre 1984

37634 *Le protonotaire de la Cour provinciale,*  
 DOMINIQUE DI BERNARDO

---

**Compagnies (Divers) — Loi sur les**


---

**Dissolution — Demandes de**


---

**1861-6904 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1861-6904 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1984

37540 *Les procureurs de la compagnie,*  
 KENDALL, TRUDEL & CIE

**A.B.C. DIAPER SERVICE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «A.B.C. DIAPER SERVICE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1984

37599

*Les procureurs de la compagnie,*  
 MES KRAVITZ & KRAVITZ

**ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIÉS LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIÉS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 septembre 1984

37553

*Les procureurs de la compagnie,*  
 GOLFMAN, LEHRER ET GERYCH

**ATELIER DE SOUDURE ET RÉPARATION CUSSON INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIER DE SOUDURE ET RÉPARATION CUSSON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 11 septembre 1984

37541

*Le président,*  
 LUC CUSSON

**BOUCHERIE CAMILLE TESSIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUCHERIE CAMILLE TESSIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 27 septembre 1984

37600

*Le président,*  
 CAMILLE TESSIER

**CENTRE COMMERCIAL CASCADES LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE COMMERCIAL CASCADES LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1984

37542

*Le secrétaire,*  
ROBERT R. VINET

**CENTRE UNIVERSEL DE RENCONTRES HUMAINES CURH (1982) LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE UNIVERSEL DE RENCONTRES HUMAINES CURH (1982) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 24 septembre 1984

37601

*Le président,*  
NORMAND TANGUAY

**DIESEL MARROL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DIESEL MARROL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 30 juillet 1984

37589

*Pour la compagnie,*  
TIBÉRIO MASSIGNANI

**DIXIE LEE RÉGIONAL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DIXIE LEE RÉGIONAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 6 août 1984

37543

*Le président,*  
PAUL SIMARD

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN M. DUPONT LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN M. DUPONT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 septembre 1984

37544

*Les procureurs de la compagnie,*  
GREENBLATT, FINKELSTEIN & LANDRY

**FOYER DE MARIE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FOYER DE MARIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 septembre 1984

37602

*Pour la compagnie,*  
PIERRE-M. POISSON, C.S.C.

**GAGNÉ & LAROUCHE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GAGNÉ & LAROUCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 14 septembre 1984

37615

*Le secrétaire,*  
CLÉMENT LAROUCHE

**GESTION SAQUIÈRE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION SAQUIÈRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 28 septembre 1984

37616

*Le trésorier,*  
VICTORIEN GAGNON

**JOSEPH ÉLIE LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JOSEPH ÉLIE LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 septembre 1984

37545

*Les procureurs de la compagnie,*  
STIKEMAN, ELLIOT

**LÉO PROULX INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LÉO PROULX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 26 septembre 1984

37604

*Les procureurs de la compagnie,*  
ALLARD, CARON & ARPIN

**LAFLEUR, BOSSÉ & ASSOCIÉS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAFLEUR, BOSSÉ & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1984

37573

*Le procureur de la compagnie,*  
MICHÈLE JENNEAU, *avocate*

**LES CHAUFFEURS DE L'AMITIÉ INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CHAUFFEURS DE L'AMITIÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 septembre 1984

37605

*Pour la compagnie,*  
JEAN-GUY LEBRUN

**LE CLUB MOTO-NEIGE ST-PAUL D'ABBOTSFORD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB MOTO-NEIGE ST-PAUL D'ABBOTSFORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 28 septembre 1984

37617

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ LAURIN, *notaire*

**LES ENTREPRISES ST-AMANT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ST-AMANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 30 juillet 1984

37590

*Pour la compagnie,*  
VLADIMIR MASSIGNANI

**LE CLUB OLIVERS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CLUB OLIVERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1984

37603

*Les procureurs de la compagnie,*  
DOHENY MACKENZIE

**LES INVESTISSEMENTS KLARA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS KLARA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 septembre 1984

37554

*Les procureurs de la compagnie,*  
LAPIN, STEINBERG, MAUER

**LES LOISIRS ST-EUGÈNE DE GRANBY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LOISIRS ST-EUGÈNE DE GRANBY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 28 septembre 1984

37618

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ LAURIN, *notaire*

**LES PLACEMENTS RIONBOURG LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS RIONBOURG LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 25 septembre 1984

37556

*Le procureur de la compagnie,*  
GAÉTAN FORTIN

**LES PLACEMENTS CARMONT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS CARMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Adèle, le 31 août 1984

37555

*Le procureur de la compagnie,*  
CAROLE BEAUCHAMP, *notaire*

**LIEBERMAN INCORPORATED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIEBERMAN INCORPORATED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 septembre 1984

37547

*Les procureurs de la compagnie,*  
SPIEGEL, SOHMER

**LES PLACEMENTS LUDOBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS LUDOBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Augustin, le 19 septembre 1984

37606

*Le secrétaire,*  
DONALD NÉRON

**MARCHÉ A. & L. ST-PIERRE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARCHÉ A. & L. ST-PIERRE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 18 septembre 1984

37574

*Le secrétaire,*  
ANDRÉ ST-PIERRE

**LES PLACEMENTS NÉRONTIN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS NÉRONTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 25 septembre 1984

37546

*Le procureur de la compagnie,*  
GAÉTAN FORTIN

**SOCIÉTÉ FONCIÈRE OCCIDENTALE  
(QUÉBEC) LIMITÉE  
OCCIDENTAL PROPERTIES (QUÉBEC)  
LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ FONCIÈRE OCCIDENTALE (QUÉBEC) LIMITÉE—OCCIDENTAL PROPERTIES (QUÉBEC) LIMITED» demandera à l'inspecteur général des insti-

tutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 septembre 1984

37548

*Les procureurs de la compagnie,*  
CHAIT, SALOMON

#### **P. CARIGNAN COUVREUR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «P. CARIGNAN COUVREUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 20 septembre 1984

37557

*Pour la compagnie,*  
GAÉTAN BÉLAIR, C.G.A.

#### **QUINCAILLERIE NADEAU INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «QUINCAILLERIE NADEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Fleurimont, le 10 septembre 1984

37591

*Le procureur de la compagnie,*  
LUCE SAMOISSETTE, notaire

#### **ROSAIRE BÉLAND INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROSAIRE BÉLAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 28 septembre 1984

37619

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ LAURIN, notaire

#### **SUPERIOR BREAD CO. LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SUPERIOR BREAD CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 août 1984

37549

*Les procureurs de la compagnie,*  
MCDUGALL, LEMAY

#### **TAPIS DÉCOR YANNICK INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAPIS DÉCOR YANNICK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 21 août 1984

37558

*Pour la compagnie,*  
MAURICE FOURNIER

#### **TERRASSEMENT SOLEIL INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TERRASSEMENT SOLEIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 septembre 1984

37592

*Pour la compagnie,*  
YVES SYLVESTRE

#### **THÉ & CAFÉ STERLING LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THÉ & CAFÉ STERLING LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1984

37559

*Le procureur de la compagnie,*  
JOHN A. GIBBS

---

## Divers

---

### Garderie La Turlute Inc.

Prenez avis que la « Garderie La Turlute Inc. », garderie de 60 places, sans but lucratif, sous permis de l'Office des services de garde à l'enfance, tiendra sa première assemblée générale, le mercredi 3 octobre 1984, au CLSC Laurentien, 4120, boulevard Chauveau, Sainte-Foy, salle Nordet, à 20 heures.

Les points suivants seront à l'ordre du jour: élection du président de l'assemblée; adoption de l'ordre du jour; approbation des règlements généraux; élection des membres du Conseil d'administration; levée de l'assemblée.

Loretteville, le 21 septembre 1984

Le Conseil d'administration provisoire

37607 NICOLE SMITH, *présidente*  
par: MICHEL VACHON, *chargé de projet*

---

## Inspecteur général des institutions financières

---

### Assurances — Loi sur les

**Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de l'Outaouais et  
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de Low**  
*Demande de fusion*

Prenez avis que la Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de l'Outaouais et la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de Low, ayant leur siège social dans les municipalités respectives de Saint-André-Avellin et Low, ont respectivement adopté et fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention de fusion sous la raison sociale de Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de l'Outaouais, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Les deux corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Finances, de confirmer ladite convention.

Saint-André-Avellin, le 16 août 1984

37318-39-4

*Le secrétaire,*  
MARCEL CLOUTIER

**Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Deux Montagnes et  
Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la Paroisse de Ste-Scholastique**  
*Demande de fusion*

Prenez avis que la Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Deux Montagnes et la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la Paroisse de Ste-Scholastique, ayant leur siège social dans les municipalités respectives de Saint-Benoît et Saint-Colomban, ont respectivement adopté et fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention de fusion sous la raison sociale de Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Deux Montagnes, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Les deux corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Finances, de confirmer ladite convention.

Saint-Benoît, le 16 août 1984

37317-39-4

*Les secrétaires,*  
ANDRÉ DESJARDINS  
LAURENT BIGRAS

---

## Ministères — Avis concernant les

---

### Affaires municipales

#### Divers

### Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 580 du Code municipal, décrété la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale du Parc régional des Chutes Monte-à-Peine et des Dalles », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 11 septembre 1984, par les paroisses de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-

Matha et Sainte-Mélanie, autorisée par les Règlements numéros 186-84, 352 et 161-84, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 25 septembre 1984.

Conformément aux dispositions de l'article 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 25 septembre 1984

*Le sous-ministre,*  
JACQUES O'BREADY

161

---

## Énergie et Ressources

---

### Arrêtés ministériels

---

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et

livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 27 septembre 1984

*Le ministre de l'Énergie et des Ressources,*  
YVES L. DUHAIME  
Cad. 84-09

### Cédule A

Cadastre du canton de Tourelle, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, Sainte-Anne-des-Monts.

269894

Cadastre du bassin de la Rivière-aux-Outardes, comprenant le bloc 50, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Saguenay, Baie-Comeau.

266904

Cadastre de l'Île-du-Havre-aux-Maisons, comprenant les blocs 2 à 4, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, Havre-Aubert.

267351

267352

Cadastre du canton de Laval, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée

au bureau d'enregistrement de Saguenay, Baie-Comeau.

269491

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant le bloc 136, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement d'Abitibi, Amos.

160

269805

## Cadastres

### Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 193-71 à 193-73, 193-76 à 193-82, 228-17 et 228-19 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267142

160

### Paroisse de Berthier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-88 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Remplacer: une partie du lot 108-7 et la partie restante du 108-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Berthier, paroisse de  
Division d'enregistrement: Berthier  
Municipalité: la ville de Berthierville

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
265627

160

### Canton de Brome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 344-66 à 344-73 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1984

Remplacer: les lots 344-58 à 344-65 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1984.

Cadastre: Brome, canton de  
Division d'enregistrement: Brome  
Municipalité: la ville de Bromont

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269970

160

### Canton de Buckland

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 24C-7 à 24C-11 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Buckland, canton de  
Division d'enregistrement: Bellechasse  
Municipalité: la paroisse de Saint-Damien-de-Buckland

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268452

160

### Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 89-164 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 août 1984

Remplacer: une partie du lot 89-74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 août 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267791

160

### Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 421-D-3-3, 421-D-6, 421-E-23 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
266848

160

### Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 229-37 à 229-45 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1984

Remplacer: le lot 229-25-1 et une partie des lots 229-25-2, 229-25 et 229-29 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
270182

160

### Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1174 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 août 1984

Remplacer: le lot 662-1-79 et une partie des lots 662-1, 662 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 août 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268921

160

### Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 7A-4, 7A-5, 7A-15 à 7A-17, 7A-19 à 7A-27 7A-31 à 7A-36 et 7A-38 à 7A-43 et une partie des lots 7A-1 à 7A-3, 7A-6 à 7A-12, 7A-28, 7A-30 et 7A-37 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Chertsey, canton de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269042

160

### Paroisse de Chicoutimi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1A-181 à 1A-183, 1B-268 à 2B-271 du rang VIII s.o.c.s. en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Ajouter: le lot 1B-272 du rang VIII s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: une partie des lots 1A-59 et 1B-256 du rang VIII s.o.c.s. en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chicoutimi  
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268370

160

### Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 124-559 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: les lots 124-477 et 124-478 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Cowansville, village de  
Division d'enregistrement: Missisquoi  
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268761

160

### Canton de Dolbeau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 669 à 683 de la ville de Mistassini en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 août 1984

Remplacer: les lots 229-4, 356-12, une partie des lots 229, 356, 225 et 226 de la ville de Mistassini en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 août 1984

Cadastre: Dolbeau, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest  
Municipalité: la ville de Mistassini

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
264184

160

### Paroisse des Éboulements

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1000 rang du Cap-aux-Oies en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Remplacer: le lot 87A et une partie des lots 86, 87 rang du Cap-aux-Oies en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Éboulements, paroisse des  
Division d'enregistrement: Charlevoix no 2  
Municipalité: Les Éboulements

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267980

160

### Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36 et 37 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: une partie des lots 22 et 21 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Franklin, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: Franklin

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268125

### Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 34 et 35 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: une partie des lots 20 et 21 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Franklin, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: Franklin

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268124

### Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38 et 39 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: une partie des lots 19B, 19C, 19D, 19E et 20 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Franklin, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: Franklin

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268126

### Canton de Franklin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: une partie des lots 19B, 19C, 19D, 19E, 20, 21 22 du 8<sup>e</sup> Rang Jamestown en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Franklin, canton de  
Division d'enregistrement: Huntingdon  
Municipalité: Franklin

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268127

### Canton de Girard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15-2-6 du rang XII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Ajouter: le lot 15-2-7 du rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: le lot 15-2-5 du rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984.

Cadastre: Girard, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest  
Municipalité: Saint-Thomas-Didyme

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269200

160

### Village de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 544 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Remplacer: une partie des lots 444-84-C, 444-84-D, 444-17 444, et 444-84 déposé le 1<sup>er</sup> octobre 1895 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juin 1984

Cadastre: Granby, village de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: la ville de Granby

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
265557

160

### Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 167-80 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Remplacer: le lot 167-72 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Cadastre: Grantham, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269682

160

### Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 284-47 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: le lot 284-45 et une partie du lot 284-9 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Grantham, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268383

160

### Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 182-137 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: les lots 182-34, 182-35 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984.

Cadastre: Grantham, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267574

160

### Village d'Hochelaga

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 270 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 août 1984

Remplacer: le lot 1A-889, une partie du lot 1A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 août 1984

Cadastre: Hochelaga, village d'  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099812

160

### Village de L'Assomption

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 372-315 et 372-316 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: les lots 372-278, 372-279, une partie du lot 372-280 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: L'Assomption, village de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de L'Assomption

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099640

160

### Paroisse de La Visitation-de-Champlain

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 62-7, 62-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: les lots 62-1, 62-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: La Visitation-de-Champlain, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: Champlain

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267740

160

### Canton de Labarre

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-176 à 35-183 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: 35-111, 35-112, 35-124, 35-141, 35-142 et une partie du lot 35-110 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Labarre, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268548

160

### Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 257-800 et 257-801 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: le lot 257-780 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099855

160

### Paroisse de Lachenaie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 256-466 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: une partie du lot 256-286 et la partie restante du lot 256-285 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Lachenaie, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099379

160

### Village de Laprairie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 329 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1984

Remplacer: les lots 171, 175-2 et une partie des lots 170 et 175 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 août 1984

Cadastre: Laprairie, village de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268000

160

### Village de Lauzon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1218 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 août 1984

Remplacer: le lot 372-2-23 et une partie des lots 372, 372-1, 372-1-1, 372-1-1-2, 372-1-1-5, 372-1-1-5-2, 372-2, 372-2-22 372-2-22-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 août 1984

Cadastre: Lauzon, village de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la ville de Lauzon

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268616

160

### Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 423-808 à 423-810 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 423-456 à 423-459 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099457

160

### Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 28 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Remplacer: une partie des lots 25B, 26 et 27 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Marchand, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: canton de Marchand

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269077

160

### Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 45-6 du rang Nord-Est rivière Rouge en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: une partie du lot 45-3 du rang Nord-Est rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Marchand, canton de  
Division d'enregistrement: Labelle  
Municipalité: village de L'Annonciation

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
266773

160

### Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1320 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Remplacer: une partie du lot 208 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099731

160

### Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1318 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Remplacer: les lots 230-A à 230-D, 230 à 232 et une partie des lots 233-1, 233-2, 233 et 234 à 236 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099722

160

### Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2287 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1984

Remplacer: une partie des lots 87-83, 87-84, 87 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099551

160

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-294 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: une partie du lot 109-6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099638

160

**Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 169-65 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269422

160

**Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 918A-229 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: les lots 918A-176, 918A-177, 918A-178 et une partie du lot 918A-179 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269001

160

**Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 312-3, 312-15, 312-16, 312-17, 312-21, 312-22 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de  
Division d'enregistrement: Champlain  
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268397

160

**Canton de Parent**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-169 à 35-171 et 36A-111 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: les lots 35-164 à 35-166 et 36A-91, 36A-92 du rang XVII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Parent, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest  
Municipalité: la ville de Dolbeau

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268569

160

**Paroisse de Pointe-Claire**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 91-2, 92-20 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Remplacer: le lot 92-15, une partie des lots 91-1, 92-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la cité de Dorval

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099679

160

**Village de Pointe-Gatineau**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 621 et 622 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: le lot 38-5-1 et une partie des lots 38-5 et 38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Pointe-Gatineau, village de  
Division d'enregistrement: Hull  
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269086

160

**Canton de Rawdon**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23B-92 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Remplacer: une partie des lots 23B-45 et 23B-46 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984.

Cadastre: Rawdon, canton de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268521

160

**Canton de Rawdon**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-822 du rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: les lots 11-175, 11-176 du rang XI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Rawdon, canton de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268847

160

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 104-147 à 104-152 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: les lots 104-96 à 104-99 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099789

160

### Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 121-1934-19 à 121-1934-32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 121-1934-3 à 121-1934-11 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099535

160

### Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1333-232 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Remplacer: une partie du lot 1333-145 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: Lac-Saint-Charles

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
266890

160

### Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 44-165 et 44-166 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: les lots 44-113 à 44-115 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de  
Division d'enregistrement: Berthier  
Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269033

160

### Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 255-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1984

Remplacer: une partie du lot 255-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268974

160

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-563 à 76-566, 77-509 à 77-529, 78-581 à 78-586 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: les lots 76-468 à 76-470, 77-278 à 77-294, 78-209 à 78-213 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268905

160

**Paroisse de Saint-Augustin**

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 112-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 août 1984

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Portneuf  
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269919

160

**Paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 13B-6 du rang II du canton de Milton en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: les lots 13B-1, 13B-2 du rang II du canton de Milton en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Sainte-Cécile-de-Milton, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shefford  
Municipalité: canton de Sainte-Cécile-de-Milton

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268785

160

**Paroisse de Sainte-Cécile**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 65-260 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: le lot 65-175 et une partie du lot 65-180 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauharnois  
Municipalité: Grande-Île

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267612

160

**Paroisse de Saint-Clément**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 385-64 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: une partie du lot 385-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauharnois  
Municipalité: village de Melocheville  
Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268701

160

### Paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 429 à 432 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Remplacer: une partie du lot 404 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 août 1984

Cadastre: Saint-Colomb-de-Sillery, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Sillery

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
270187

160

### Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 120-170 et 120-171, 121-7 et 121-8 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: les lots 120-11 à 120-14, 120-20, 120-24, 121-3 à 121-5 et une partie des lots 120-2, 120-18, 120-19, 120-21, 120-22, 120-25, 120-26 et 120-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Annuler: les lots 120-3 à 120-9, 120-15 à 120-17, 120-23, 120-28 à 120-114 et la partie restante des lots 120-2, 120-18, 120-19, 120-21, 120-22, 120-25, 120-26, 120-27, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laprairie  
Municipalité: la ville de Saint-Constant  
Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268646

160

### Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-399 à 243-407 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: une partie du lot 243-200 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099252

160

### Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 174-39 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie du lot 174-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: Saint-Étienne-de-Lauzon (anc. Saint-Étienne)

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269051

160

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 271-37 et 272-22 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: les lots 271-22, 271-32, 272-13, 272-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099829

160

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 42-141 et 42-142 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: les lots 42-1, 42-2, 42-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099823

160

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 53-508 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: le lot 53-365 et la partie restante du lot 53-366 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099757

160

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 48-400 à 48-403, 511-70 à 511-72 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: les lots 48-288, 48-349, 511-54, 511-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099374

160

**Village de Saint-Eustache**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 191 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: le lot 31, une partie des lots 30 et 32 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Eustache, village de  
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes  
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099814

160

#### **Paroisse de Sainte-Flore**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 195-64 à 195-67 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: les lots 195-18-1, 195-60, 195-61 et une partie du lot 195-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984.

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268819

160

#### **Paroisse de Saint-François-de-Sales**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-932 à 13-942 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: les lots 13-688 à 13-697 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099389

160

#### **Paroisse de Saint-François-de-Sales**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-930 et 13-931 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: les lots 13-823 à 13-825 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099388

160

#### **Paroisse de Saint-François-de-Sales**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-922 à 13-929 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: les lots 13-682 à 13-687 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099244

160

#### **Paroisse de Saint-François-de-Sales**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-918 à 13-921 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: les lots 13-815 à 13-819 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099331

160

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 187A-422 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Remplacer: les lots 187A-245 et 187A-246 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099564

160

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 187A-421 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: les lots 187A-188 et 187A-189 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099271

160

### Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 186-233 et 186-234 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 août 1984

Remplacer: le lot 186-200 et une partie des lots 186-9-2, 186-83, 186-84, 186-85 et 186-9 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 août 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099796

160

### Paroisse de Saint-Georges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1198 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 août 1984

Remplacer: une partie du lot 626-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 août 1984

Cadastre: Saint-Georges, paroisse de  
Division d'enregistrement: Beauce  
Municipalité: la ville de Saint-Georges

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
270876

160

**Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 565, 566 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 212-241, 212 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rimouski  
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 22 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268874

160

**Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 564 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 212-241, 212 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Germain-de-Rimouski, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rimouski  
Municipalité: la ville de Rimouski

Québec, le 22 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268871

160

**Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 780-51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: une partie du lot 780-14 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099873

160

**Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 432-191 à 432-198 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: les lots 432-156, 432-157, 432-185 à 432-188 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
098965

160

**Paroisse de Saint-Hilaire**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 12-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: le lot 12-1-2 et une partie du lot 12-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rouville  
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267107

160

### Paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 579A-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: les lots 579A-47 et 579A-48 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Saint-Jacques-de-l'Achigan, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: village de Saint-Jacques

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268658

160

### Paroisse de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 603 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 172 et 192 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, paroisse de  
Division d'enregistrement: Rouville  
Municipalité: la paroisse de Saint-Jean-Baptiste

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268044

160

### Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 80-1 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de  
Division d'enregistrement: Lévis  
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268826

160

### Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 277A-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 277A-68-2, 277A-68-3, 277A-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de  
Division d'enregistrement: Chambly  
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 29 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268316

160

### Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 995 à 999 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 août 1984

Annuler: une partie des lots 733 à 736 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 août 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montcalm  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne  
Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
267629

**Paroisse de Saint-Lin**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1955-39 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: le lot 1955-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Saint-Lin, paroisse de  
Division d'enregistrement: L'Assomption  
Municipalité: la paroisse de Saint-Lin

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099647

**Paroisse de Saint-Luc**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 240 à 254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983

Remplacer: une partie du lot 217-67, deux parties du lot 217 et la partie restante des lots 217-44 à 217-50, 217-52 à 217-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 juillet 1983

Cet avis corrige celui paru en date du 10 septembre 1983, année 115, no 36, page 4131

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de  
Division d'enregistrement: Saint-Jean  
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
252847

**Paroisse de Saint-Martin**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 666-37, 666-38, 666-40, 666-41 à 666-44, 668-319 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1984

Ajouter: les lots 666-35, 666-36, 668-320 à 668-331 et 668A-199 à 668A-201 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1984

Remplacer: les lots 668-154 à 668-156, une partie des lots 666-9, 666-10, 668-153, 668A-55 et la partie restante des lots 668-157 à 668-159 et 668A-56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 août 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

160

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099310

**Paroisse de Saint-Norbert**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 243-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1984

Remplacer: le lot 243-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1984

Cadastre: Saint-Norbert, paroisse de  
Division d'enregistrement: Arthabaska  
Municipalité: la paroisse de Sainte-Victoire-  
d'Arthabaska

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268503

160

### Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 156-190 et 156-191 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: les lots 156-90 et 156-153 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de  
Division d'enregistrement: Châteauguay  
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 24 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269085

160

### Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 349-11 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1984

Remplacer: une partie du lot 349-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 juillet 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de  
Division d'enregistrement: Richelieu  
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268228

160

### Paroisse de Saint-Roch-Nord

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 508-1923, 508-1924 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 août 1984

Remplacer: les lots 508-141 à 508-150 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 août 1984

Cadastre: Saint-Roch-Nord, paroisse de  
Division d'enregistrement: Québec  
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268937

160

### Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 168-79 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Remplacer: le lot 168-56 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 8 août 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099597

160

**Paroisse de Saint-Tite**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 237-61 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Remplacer: une partie des lots 237-52, 237-53 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 août 1984

Cadastre: Saint-Tite, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la ville de Saint-Tite

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
269019

160

**Paroisse de Saint-Tite**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 202-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: les lots 202-1, 202-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Tite, paroisse de  
Division d'enregistrement: Shawinigan  
Municipalité: la paroisse de Saint-Tite

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268355

160

**Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 483-186 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie du lot 483-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de  
Division d'enregistrement: Laval  
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099807

160

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 332-1140 et 332-1143 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Ajouter: les lots 332-1141, 332-1142 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: une partie des lots 332-539, 332-735, 332-737 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de  
Division d'enregistrement: Montréal  
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 27 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
099721

160

**Canton de Signay**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-422 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Remplacer: le lot 16-413 et une partie du lot 16-414 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 août 1984

Cadastre: Signay, canton de  
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est  
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 23 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268563

160

### Canton de Simpson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 13-18 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Remplacer: le lot 13-6 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 août 1984

Cadastre: Simpson, canton de  
Division d'enregistrement: Drummond  
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
266144

160

### Ville de Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 287-293 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Remplacer: le lot 287-281 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1984

Cadastre: Sorel, ville de  
Division d'enregistrement: Richelieu  
Municipalité: la ville de Sorel

Québec, le 21 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268624

160

### Cité de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2497 et 2498 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 août 1984

Remplacer: les lots 13-15 et 14-21, une partie des lots 13 et 14 de ce cadastre, le lot 168-112 et une partie du lot 168 du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 août 1984

Cadastre: Trois-Rivières, cité de  
Division d'enregistrement: Trois-Rivières  
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 22 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268495

160

### Canton de Wentworth

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22B-74 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Remplacer: les lots 22B-7 et 22B-8 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 août 1984

Cadastre: Wentworth, canton de  
Division d'enregistrement: Argenteuil  
Municipalité: Wentworth-Nord

Québec, le 28 août 1984.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.  
268121

160

## Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

### Ville de Montréal-Nord

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal-Nord s'adressera au Parlement, à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi aux fins suivantes:

1. Préciser la taxe de l'eau et le prix de l'eau;
2. Déclarer valide et incontestable la taxe de l'eau imposée par règlement suivant la valeur locative pour les exercices financiers de 1979 à 1984.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation, bureau 126, Hôtel-du-Parlement, Québec, G1A 1A4.

Montréal-Nord, le 27 septembre 1984

*Le procureur de la ville de Montréal-Nord,*

37608

CLAUDE DELAMADELEINE

## Soumissions — Demandes de

### Municipalité de Delisle

(Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Delisle» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 369 000 \$ d'obligations de la municipalité de Delisle datées du 3 décembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 3 juin et 3 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 29 octobre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 décembre 1984.

### Tableau d'amortissement — 369 000 \$

Année	Capital
3 décembre 1985 .....	23 000 \$
3 décembre 1986 .....	24 000
3 décembre 1987 .....	27 000
3 décembre 1988 .....	14 000
3 décembre 1989 .....	15 000
3 décembre 1989 .....	266 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Delisle s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 décembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 369 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 29 octobre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 29 octobre 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 96, rue Saint-Joseph, municipalité de Delisle, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Delisle, comté de Lac-Saint-Jean, le 2 octobre 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
FLORENT CÔTÉ

Hôtel de ville  
96, rue Saint-Joseph  
municipalité de Delisle  
comté de Lac-Saint-Jean, QC G0W 1L0  
téléphone: 347-3307, code 418 37628

**Village de Saint-Émile**  
(Chauveau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Émile» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 487 000 \$ d'obligations du village de Saint-Émile datées du 26 novembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 26 mai et 26 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 29 octobre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 novembre 1984.

Tableau d'amortissement — 1 487 000 \$

Année	Capital
26 novembre 1985 .....	45 000 \$
26 novembre 1986 .....	50 000
26 novembre 1987 .....	56 000
26 novembre 1988 .....	63 000
26 novembre 1989 .....	70 000
26 novembre 1989 .....	1 203 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Émile s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 novembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 557 000 \$; 242 — 315 000 \$ aqueduc, égout; 244 — 615 000 \$ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 29 octobre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 29 octobre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 16, rue du Collège, village de Saint-Émile, comté de Chauveau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Émile, comté de Chauveau, le 2 octobre 1984

*Le secrétaire-trésorier,*  
DANIEL LECLERC

Hôtel de ville  
16, rue du Collège  
village de Saint-Émile  
comté de Chauveau, QC G0A 3N0  
téléphone: 842-8466, code 418 37629

**Ville de Longueuil**

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Gauthier, greffier à l'hôtel de ville, 300, rue Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, QC, jusqu'à 14 h, le mercredi 31 octobre 1984 et l'adjudication se fera à 19 h 30, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 9 624 000 \$ d'obligations de la ville de Longueuil datées du 3 décembre 1984 et remboursables

selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 3 juin et 3 décembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 décembre 1984.

Tableau d'amortissement — 9 624 000 \$

Année	Capital
3 décembre 1985 .....	434 000 \$
3 décembre 1986 .....	488 000
3 décembre 1987 .....	547 000
3 décembre 1988 .....	615 000
3 décembre 1989 .....	693 000
3 décembre 1990 .....	760 000
3 décembre 1991 .....	855 000
3 décembre 1991 .....	5 232 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Longueuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 décembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 8 357 000 \$; 83-2175 — 14 000 \$ éclairage; 83-2187 — 57 000 \$ feux de circulation; 83-2211 — 58 000 \$; 83-2223 — 79 000 \$; 83-2224 — 606 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 83-2282 — 453 000 \$ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes à 14 h, le mercredi 31 octobre 1984 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le même jour, à l'hôtel de ville, 300, rue Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Longueuil, le 2 octobre 1984

*Le greffier,*  
CLAUDE GAUTHIER

Hôtel de ville

300, rue Saint-Charles ouest

ville de Longueuil, QC J4K 4Y7

téléphone: 651-4100, code 514

37630

**Ville de Salaberry-de-Valleyfield**  
(Beauharnois)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Salaberry-de-Valleyfield» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 147 000 \$ d'obligations de la ville de Salaberry-de-Valleyfield datées du 26 novembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 26 mai et 26 novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 30 octobre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 novembre 1984.

Tableau d'amortissement — 5 147 000 \$

Année	Capital
26 novembre 1985 .....	197 000 \$
26 novembre 1986 .....	217 000
26 novembre 1987 .....	239 000
26 novembre 1988 .....	264 000
26 novembre 1989 .....	292 000
26 novembre 1990 .....	324 000
26 novembre 1991 .....	359 000
26 novembre 1992 .....	335 000
26 novembre 1993 .....	371 000
26 novembre 1994 .....	414 000
26 novembre 1994 .....	2 135 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 novembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 764 000 \$; 833 — 50 000 \$; 854 — 500 000 \$; 903 — 500 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 904 — 825 000 \$ travaux usine de filtration; 920 — 508 000 \$ aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 30 octobre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 30 octobre 1984 à 17 h, à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, ville de Salaberry-de-Valleyfield, comté de Beauharnois, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Salaberry-de-Valleyfield, comté de Beauharnois, le 2 octobre 1984

*Le greffier,*  
CLAUDE BARRETTE

Hôtel de ville  
61, rue Sainte-Cécile  
ville de Salaberry-de-Valleyfield  
comté de Beauharnois, QC J6T 1L8  
téléphone: 373-2030, code 514

37631

## Ville de Verdun

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Johanne Lafleur, greffier à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, ville de Verdun, QC, jusqu'à 11 h, le lundi 29 octobre 1984 et l'adjudication se fera à 12 h, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 5 230 000 \$ d'obligations de la ville de Verdun datées du 3 décembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 3 juin et 3 décembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 décembre 1984.

Tableau d'amortissement — 5 230 000 \$

Année	Capital
3 décembre 1985 .....	282 000 \$
3 décembre 1986 .....	307 000
3 décembre 1987 .....	333 000
3 décembre 1988 .....	363 000
3 décembre 1989 .....	392 000
3 décembre 1989 .....	3 553 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Verdun s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 décembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 5 230 000 \$;

Les soumissions seront ouvertes à 11 h, le lundi 29 octobre 1984 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 12 h, le même jour, à l'hôtel de ville, 4555, avenue Verdun, ville de Verdun, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Verdun, le 2 octobre 1984

*Le greffier,*  
JOHANNE LAFLEUR

Hôtel de ville  
4555, avenue Verdun  
ville de Verdun, QC H4G 1M4  
téléphone: 765-7017, code 514

37632

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE DISTRIBUTION FRASERVILLE INC. ET DE TRANSPORT FRASERVILLE INC.

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE DISTRIBUTION FRASERVILLE INC. ET DE TRANSPORT FRASERVILLE INC. » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 30 août 1984.

Le siège principal de l'association est à Rivière-du-Loup, district judiciaire de Kamouraska.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2168-7652

37587

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Abitibi

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District d'Abitibi  
No 605-05-000105-846  
S. 605-18-000020-840

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau à place du Commerce à Matagami, district d'Abitibi, demanderesse, contre RICHARD LEBLOND, domicilié et résidant au 3, rue Allard, Matagami, district d'Abitibi, défendeur.

« Un terrain connu et désigné comme étant la subdivision dix du lot deux cent vingt-deux du bloc un (1-222-10) du cadastre officiel du canton d'Isle-Dieu dans la ville de Matagami, division d'enregistrement d'Abitibi, avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 20 976,00 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
JOCELYN GEOFFROY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Amos, le 25 septembre 1984

37588

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District d'Abitibi  
 Nos 615-05-000111-81  
 615-18-000011-848

**C**AISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 888, 3<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre ARMAND BÉDARD, homme d'affaires, domicilié et résidant à Rivière-Héva, district d'Abitibi, défendeur, et YVAN BÉDARD, homme d'affaires, domicilié et résidant à Rivière-Héva, district d'Abitibi, défendeur, et RAYMOND BÉDARD, homme d'affaires, domicilié et résidant à Rivière-Héva, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

« 1. Un certain emplacement situé à Rivière-Héva, étant une partie du lot numéro cinquante-sept (ptie 57) du rang Sept (rang VII) aux plan et livre de renvoi officiels du canton Cadillac et plus particulièrement décrite ainsi qu'il suit: Bornée vers le nord-ouest par la route provinciale 117, vers le nord-est par la partie du lot 57 appartenant à Armand Bédard, vers l'est par le lot 58-B, au sud par le lac Révillard, au sud-ouest par le résidu du lot 57; mesurant cent cinq pieds et huit dixièmes (105,8 pi) de largeur dans sa partie régulière par la profondeur comprise entre la route provinciale et le lac Révillard, les côtés sud-ouest et nord-est étant perpendiculaires à la route provinciale.

2. Un emplacement de forme triangulaire pris à l'est du lot connu et désigné comme étant le lot originaire numéro cinquante-sept du rang Sept (rang VII) aux plan et livre de renvoi officiels du canton Cadillac, et plus particulièrement décrit comme suit:

a) Partant d'un point imaginaire A situé sur la ligne de séparation des lots 57 et 58, dits rang et canton, à environ vingt-cinq pieds (25 pi) de l'ancienne route Cadillac — Rivière-Héva, et de là se dirigeant vers l'ouest sur une distance de cinquante-cinq pieds et demi (55½ pi) jusqu'au point B, et de là, formant un angle droit et se dirigeant vers le sud jusqu'au lac Révillard, point C; et de là, en suivant la ligne séparative des lots 57 et 58, dit rang, se dirigeant vers le nord pour rejoindre le point de départ A; ledit terrain est borné comme suit: au sud, par le lac Révillard; à l'ouest par le résidu du lot 57, rang VII; à l'est, par le lot 58 rang VII; au nord, par une pièce de terre séparant le lot 57, rang VII de l'ancienne route Cadillac — Rivière-Héva.

3. Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante-huit-B, rang Sept (ptie 58-B, rang VII), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Cadillac, dont les tenants et

aboutissants sont comme suit: à l'ouest, par la ligne de division des lots partie 58-B et 57, jusqu'au lac Poitras; au nord, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur et borné par la route Cadillac — Rivière-Héva; au sud, par le lac Poitras sur une largeur de cent cinquante pieds (150 pi); à l'est par le résidu du lot, partie 58-B; avec toutes bâtisses y dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à 16 447,85 \$, soit 25 % de l'évaluation des immeubles portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, au palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7<sup>e</sup> Rue, le MARDI VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
 DENISE COULOMBE

Bureau du shérif  
 Cour supérieure  
 Val-d'Or, le 27 septembre 1984

37577

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District d'Abitibi  
 No 605-05-000035-845  
 S. 605-18-000012-847

**C**AISSE POPULAIRE DE TASCHEREAU, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Taschereau, district d'Abitibi, demanderesse, contre RÉCUPÉRANORD INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Taschereau, district d'Abitibi, défenderesse.

« Les lots de terre connus et désignés aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Launay, sous le numéro deux, subdivisions des lots originaires numéros vingt-six et vingt-sept (26-2 et 27-2) du rang Quatre (4), avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 10 219,27 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
JOCELYN GEOFFROY

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Amos, le 28 septembre 1984 37609

## Beauce

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
C.P.Q. 200-02-005921-822  
S. 350-18-000009-846

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à C.P. 6026, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre ROGER MARCOUX, domicilié et résidant au 508, Desjardins, Scott-Jonction, comté de Beauce, district de Beauce, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

Un emplacement situé en la paroisse de Taschereau-Fortier, de forme rectangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante-six (766-ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, Beauce, dans cette partie faisant aujourd'hui partie de la paroisse de Saint-Maxime de Scott, division d'enregistrement de Dorchester et mesurant, mesures anglaises, cent cinquante pieds (150 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par une profondeur de cent quatre-vingt-deux pieds (182 pi), plus ou moins, dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soit toute la profondeur qui existe du chemin public dit route Scott-Sainte-Hénédine au lot 765 du cadastre susdit; borné vers le nord-ouest par le chemin public, vers le sud-est par le lot 765 du même cadastre, vers le nord-est par une autre partie dudit lot 766, propriété de Guy Rhéaume et Éva Boissonneault, et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 766, propriété de Dominique Giguère, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 10 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, le QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
GISÈLE PARÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Joseph-de-Beauce, le 25 septembre 1984 37581

## Beauharnois

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-02-001120-81  
760-18-000029-844

**L**ES BÉTONS D'ARGENTEUIL INC., corporation légalement constituée ayant un bureau au 482, route rurale 1, Saint-Philippe-d'Argenteuil, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RONALD ROMUALD BOURGON, domicilié et résidant au 479, chemin de la Fourche, Sainte-Madeleine-de-Rigaud, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

Le lot connu et désigné sous le numéro trois cent trente-sept (337) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, borné vers le nord-est par la rivière à la Graisse, vers le sud-ouest par le numéro 338, vers le sud-est par le numéro 332, vers le nord-ouest par le numéro 342, mesurant en front trois arpents sur vingt arpents en profondeur, contenant en superficie soixante arpents; avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 21 589,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 6 septembre 1984 37561

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-05-000255-842

760-18-000030-842

**C**AISSE POPULAIRE STE-CÉCILE DE SALABERRY, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 15, rue Saint-Thomas, Valleyfield, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre JEAN BOYER, domicilié et résidant au 53, rue Véber, Valleyfield, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

Un emplacement situé dans la cité de Salaberry-de-Valleyfield, étant le lot de terre désigné au cadastre officiel de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, sous le numéro treize de la subdivision du lot numéro cinq cent vingt (no 520-13) à distraire toutefois dudit lot une partie ayant front sur la rue Bissonnette mesurant quarante-six pieds (46 pi) de largeur en front sur toute la largeur dudit lot vendu par Aldéo Léger à Léandre Saint-Onge par acte de vente reçu par Philippe Malouin notaire, le 19 mars 1954 et enregistré à Beauharnois, sous le numéro 88713; avec bâtisses ci-dessus construites et notamment une résidence portant les numéros d'immeubles 93 et 93A, rue Saint-Louis, Valleyfield.

La mise à prix est fixée à 6 175,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beauharnois, le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 6 septembre 1984

37562

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-02-000208-848

760-18-000028-846

**C**LAUDE DUMOUCHEL, résidant et domicilié au numéro 1096, du rang Botreaux, Ormstown, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre PIERRE DEMERS, domicilié et résidant au 1440, chemin James-town, Ormstown, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown et composé des parties de lots ci-après décrites, savoir:

1. D'une partie du lot connu et désigné sous le numéro cent quarante-trois (ptie 143) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Malachie, division d'enregistrement de Châteauguay; mesurant en largeur, quarante-deux virgule dix-huit mètres (42,18 m, ou 138,38 pi) en front sur sa limite nord-est, et quarante-deux virgule zéro trois mètres (42,03 m, ou 137,89 pi) sur sa limite sud-ouest, sur des profondeurs de vingt-deux virgule soixante-huit mètres (22,68 m, ou 74,40 pi) sur sa limite nord-ouest et de vingt-deux virgule soixante-huit mètres (22,68 m, ou 74,40 pi) sur sa limite sud-est. Ladite partie de lot est bornée comme suit: en front, vers le nord-est, par le chemin public (route 201 - ptie 143); vers le nord-ouest, par le lot numéro 144; vers le sud-ouest, par une partie de la partie du lot numéro 141 ci-après décrite (paragraphe 1); et enfin vers le sud-est, par une partie du lot numéro 143.

2. D'une partie du lot connu et désigné sous le numéro cent quarante et un (ptie 141) au susdit cadastre officiel; mesurant en largeur, quarante-huit virgule trente et un mètres (48,31 m, ou 158,49 pi) sur sa limite nord-est et quarante-sept virgule dix-sept mètres (47,17 m, ou 154,75 pi) sur sa limite sud-ouest, sur des profondeurs de quatorze virgule douze mètres (14,12 m, ou 46,32 pi) sur sa limite nord-ouest et de quatorze virgule douze mètres (14,12 m, ou 46,39 pi) sur sa limite sud-est. Ladite partie du lot est bornée comme suit: vers le nord-est, partiellement par la partie du lot numéro 143 ci-dessous décrite (paragraphe 1) et partiellement par une partie du lot numéro 144; vers le nord-ouest, le sud-ouest et le sud-est, par d'autres parties dudit lot numéro 141; la limite sud-est de ladite partie de lot est la prolongation de la limite sud-est de la partie du lot numéro 143 ci-dessus décrite au paragraphe numéro 1; avec la bâtisse portant les numéros 456, 458 et 460, de la route 201 et les autres dépendances y érigées.

Les dimensions ci-dessus mentionnées en « pied » sont en mesures anglaises et plus ou moins.

Ledit emplacement est montré sur un plan de localisation préparé par Louis-Arthur Sullivan arpenteur-géomètre, en date du 29 mai 1980, sous le numéro 5995; une photocopie dudit plan demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable par les parties et signée par elles en présence du notaire sousigné.

La mise à prix est fixée à 7 500,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 6 septembre 1984

37563

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauharnois

Nos 760-05-000599-83

760-18-000022-849

**S**OCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROUVILLE, 491, rue Sainte-Marie, Marieville, QC, partie demanderesse, contre RENALD ST-ONGE, 216, chemin du Golf, Valleyfield, QC, et CLAUDE QUENNEVILLE AUTOMOBILES INC., 278, avenue Fabrique, Saint-Anicet, QC, et GILLES LAGANIÈRE, 14, rang du 6, Saint-Louis-de-Gonzague, Québec, et HÉLÈNE BRUNET, 14, rang du 6, Saint-Louis-de-Gonzague, QC, et ÉDOUARD DESNOYERS, 1016, boulevard Richelieu, Richelieu, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Huntingdon, mis en cause.

Deux parcelles de terrain, situées dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Barbe, connues et désignées comme étant des parties du lot numéro trente-six A (pties 36A) des plan et livre de renvoi officiels des paroisses Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, division d'enregistrement d'Huntingdon, et plus explicitement décrites comme suit:

1. Partie du lot no 36A: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est, le long de la ligne AB, par la montée du Lac (montée Sainte-Barbe), vers le sud, le long de la ligne BC, par une partie du lot no 36A (route no 132), vers le sud-ouest le long de la ligne CD, par une partie du lot no 36A, vers le nord-ouest, le long de la ligne DE, par le chemin Bord-de-l'eau (sans désignation cadastrale), vers le nord-est, le long de la ligne EF, par une partie du lot no 36A, propriété de M. Jacques Dallaire, vers le nord-ouest, le long de la ligne FG, par une partie du lot no 36A, propriété de M. Jacques Dallaire, vers le sud-ouest, le long de la ligne GH, par une partie du lot no 36A, propriété de M. Jacques Dallaire, vers le nord-ouest, le long de la ligne HA, par le chemin Bord-de-l'eau (sans désignation cadastrale); mesurant trois cent dix pieds et soixante et onze centièmes (310,71 pi) dans sa ligne nord-est AB, trois cent quatre-vingt-dix pieds et quarante-huit centièmes (390,48 pi) le long d'une courbe ayant un rayon de huit cent soixante-deux pieds et quarante-trois centièmes (862,43 pi) dans la ligne sud BC, quarante-cinq pieds et trente-cinq centièmes (45,35 pi) dans sa ligne sud-ouest CD, cent douze pieds et trente-deux centièmes (112,32 pi) et neuf pieds et quatre centièmes (9,04 pi) dans sa ligne nord-ouest DE, cent pieds (100 pi) dans sa ligne nord-est EF, quatre-vingt-douze pieds (92,0 pi) dans sa ligne sud-ouest GH, dix-huit pieds et soixante et un centièmes (18,61 pi) dans sa ligne nord-ouest HA; contenant en superficie vingt-cinq mille neuf cent sept pieds carrés (25 907 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

2. Partie du lot no 36A: de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot no 36A, vers le sud-est par le chemin du Bord-de-l'eau (sans désignation cadastrale), vers le sud-ouest par une autre partie du lot no 36A, propriété de W.V. Mang, et vers le nord-ouest par le lac Saint-François; mesurant soixante-dix-neuf pieds (79,0 pi) dans sa ligne nord-est, trente pieds (30,0 pi) dans le premier segment de sa ligne sud-est, soixante-quatorze pieds (74,0 pi) dans le deuxième segment de sa ligne sud-est, soixante-treize pieds (73,0 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-quinze pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie sept mille sept cents pieds carrés (7 700 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises.

Ces immeubles portent les numéros d'immeuble 451, 454, 455, 456 et 458, route no 132 de la municipalité de Sainte-Barbe, comté d'Huntingdon.

La mise à prix est fixée à 14 856,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Huntingdon, 25, rue King, Huntingdon, le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 6 septembre 1984 37564

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 6 septembre 1984 37565

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 500-05-009328-830  
760-18-000023-847

**V**AHAN VARTIAN, médecin, résidant et domicilié au 5567, rue Randall, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, demandeur, contre JOHN W. KEAYS résidant et domicilié au 20320, chemin Lakeshore, Baie-d'Urfé, district de Montréal, et ELIZABETH JEFFERYS, résidant et domiciliée au 20320, chemin Lakeshore, Baie-d'Urfé, district de Montréal, défendeurs, et ISOBEL D. HOWMAN, épouse de Neil Watt McDermid, résidant et domiciliée au 38-A, Lakeshore, Beaconsfield, district de Montréal, et PETER MacKAY, résidant et domicilié au 42, chemin Waterson, Baie-d'Urfé, district de Montréal, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Vaudreuil, mis en cause.

A) Une île située dans le lac Saint-Louis, faisant partie du domaine seigneurial de la partie est de l'île Perrot, province de Québec, et désignée, au cadastre de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, comme étant le lot trois cent quinze (315); avec tous les bâtiments y érigés. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve de la part de la caution.

B) Tous les droits que la caution possède, en vertu d'un contrat de bail consenti par le Gouvernement du Québec, à l'égard d'un terrain en eau profonde situé dans le lac Saint-Louis et attenant à ladite propriété (bail numéro 7778-11).

La mise à prix est fixée à 5 433,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif, au moment de l'adjudication.

### **Chicoutimi**

#### *Fieri Facias*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Chicoutimi  
No 150-18-000038-849

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée en vertu d'un acte de fusion entre Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, ayant son siège social au 600, rue de La Gauchetière, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROBERT SIMARD, domicilié et résidant au 4171, boulevard de la Baie, ville de La Baie, district de Chicoutimi, défendeur.

« Un terrain ou emplacement mesurant quarante-huit pieds (48 pi) de largeur dans son côté nord-ouest, soixante-huit (68 pi) de largeur du côté sud-est, sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi) faisant partie de la subdivision deux du lot originaire numéro soixante-quatre (ptie lot 64-2) au cadastre de la paroisse de Saint-Alexis de Grande-Baie, borné et compris dans les limites suivantes: en front, au nord-ouest par le boulevard de la Baie; en arrière, au sud-est, par une autre partie du lot soixante-quatre-deux (ptie lot 64-2); d'un côté, au sud-ouest, par une autre partie du lot soixante-quatre-deux (ptie lot 64-2), propriété de monsieur Joseph-Élie Simard et de l'autre côté, au nord-est, par une autre partie du lot soixante-quatre-deux (ptie lot 64-2), propriété de monsieur Armand-Louis Gagnon. Le tout avec bâtisses dessus construites portant le numéro d'immeuble 4171, boulevard de la Baie, ville de La Baie, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances est fixé à 8 975,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi,

le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Chicoutimi, le 24 août 1984

37566

## Hull

### *Fieri Facias de Terris*

Canada  
Division de Première instance de la  
Cour fédérale du Canada  
No T-3066-81

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage *et al.*, partie demanderesse, contre BERNARD DERIGER, Welland Heights, de la ville d'Aylmer, dans la province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble appartenant à Bernard Deriger, connu et désigné comme étant les lots trois cent quatre-vingt-dix et trois cent quatre-vingt-onze (390 et 391) tous deux aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier trois (Q.3) pour la cité de Hull. Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro d'immeuble 69, rue Vaudreuil, Hull, province de Québec.

Désignation: (lot — rue Fleury — Hull-Ouest)

Un terrain, propriété de Bernard Deriger, situé dans la municipalité de Hull-Ouest, et désigné comme faisant partie du lot dix «D» (ptie 10D) selon le cadastre du Huitième Rang (rang VIII) du canton de Hull, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec. Ce terrain a cent quatre-vingts pieds (180 pi) de largeur à l'avant, où il longe le chemin Fleury, cent vingt-six pieds (126 pi) de largeur à l'arrière, à sa limite nord, laquelle longe le ruisseau Fleury, sur une profondeur de cent quinze pieds (115 pi) sur sa limite est et de cent quatre-vingt-treize pieds (193 pi) sur sa limite ouest, mesures anglaises et plus ou moins. Il est borné comme suit: au nord par une partie du même lot, soit le ruisseau susdit; à l'est par une partie du même lot, propriété de John Hudson ou ses représentants; au sud par le chemin Fleury; et à l'ouest par une partie du même lot, propriété de John Hudson ou ses représentants. Avec tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, ainsi que le matériel, et tout le contenu des bâtiments. Le tout, tel qu'il est clôturé et tel qu'il se trouve actuellement. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de quinze mille cinq cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-huit cents (15 548,88 \$). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 20 septembre 1984

37571

## Joliette

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000473-846

CAISSE POPULAIRE DU CHRIST ROI, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 245, rue Papineau, Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre MIREILLE LAFRENIÈRE GAREAU, faisant affaires sous les nom et raison sociale de MME ARTHUR ENRG., ayant son siège social au 951, rue Notre-Dame, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, et GILLES GAREAU, domicilié et résidant au 1060, route 343, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« 1.a) Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro dix-neuf I (19 I) du Premier Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette, de figure irrégulière et contenant une rood et vingt perches en superficie. Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant les numéros d'immeuble 951 et 953, rue Notre-Dame, en ladite municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Tel que le tout se trouve pré-

sentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble, et notamment une servitude de passage consentie en faveur du lot 19-J dudit cadastre.

1.b) Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro dix-neuf (ptie 19) du Quatrième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette, mesurant ladite partie deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au sud-ouest par le lot numéro 18 dudit Quatrième Rang, au sud-est par le lac artificiel, au nord-est et au nord-ouest par d'autres parties dudit lot numéro 19 appartenant à Georges Lafrenière ou représentants. Le terrain ci-dessus décrit comprend et inclut la partie dudit lot numéro 19 que ladite Mireille Lafrenière avait acquise suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 168735. Avec le chalet dessus érigé, circonstances et dépendances, portant le numéro 30, avenue Audrey, Quatrième Rang en ladite municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; avec toutes les servitudes inhérentes.

2. Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, connu et désigné et composé d'une partie des lots originaires sept-B, sept-D, et huit-A du Deuxième Rang des augmentations de Kildare (pties 7B, 7D, 8A, rang II), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette; mesurant ladite partie toute la largeur existant entre le lot numéro 8C dudit cadastre et le chemin du rang Lac-Long sud, sur une profondeur de mille pieds (1 000 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit, savoir: en front, vers le sud-est, par la route 343; en arrière, vers le nord-ouest, par d'autres parties desdits lots numéros 7B, 7D et 8A appartenant à M. Sinai Thouin ou ses représentants; d'un côté, vers le nord-est, par le lot numéro 8C dudit cadastre; et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le chemin du Lac-Long sud.

À distraire: cependant de la partie du lot numéro 7B ci-dessus, les parties suivantes, savoir:

1) la partie en appartenant à monsieur Hubert Antonetti, suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 180619;

2) la partie en ayant été vendue à dame Solange Dubeau, suivant titre à cet effet déposé à la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 158376; laquelle a par la suite été revendue à monsieur Hubert Antonetti, suivant titre déposé à Joliette sous le numéro 167279.

Sans bâtisse; avec toutes les servitudes inhérentes. »

Sous réserve du droit de rétion prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 34 788,00 \$ quant à l'immeuble décrit en 1A, la somme de 8 296,60 \$ quant à l'immeuble décrit en 1B et la somme de 2 503,80 \$ quant à l'immeuble décrit en 2, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame à Joliette le MERCREDI QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,  
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Joliette, le 1<sup>er</sup> octobre 1984

37635

## Labelle

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour fédérale du Canada — Division de première instance

No T-3485-79

S. 329

Dans l'affaire de la cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national, en vertu d'une ou de plus d'une des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, contre ANTONIO CAPOTOSTO, route rurale no 2, Ferme-Neuve, QC.

ÉLISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la foi.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un immeuble situé dans la municipalité de Ferme-Neuve, comté de Labelle, QC, connu et désigné comme étant le lot numéro sept, rang Trois (7, rg 3) au cadastre officiel du canton de Wurtelle. Tel que le tout

se trouve actuellement, avec la grange y érigée, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 413,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
J.C. LADOUCEUR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Mont-Laurier, le 20 septembre 1984 37572

Avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 50, De Bresoles, app. 209, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 20 007,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 25 septembre 1984 37578

## Montréal

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-009770-848

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GREGG T. BUTLER, résidant et domicilié au 1425, Morris, Rd, 201, Washington D.C. 20020, U.S.A., défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« A) La subdivision deux cent neuf du lot originaire cent soixante-dix-neuf (179-209) figurant au cadastre du quartier Centre, division d'enregistrement de Montréal; et

B) Le droit indivis que possède Jacque Rochon, à l'égard seulement de l'immeuble décrit ci-dessus en A, sur les subdivisions un et deux du lot originaire cent soixante-dix-neuf (179-1 et 2) figurant au cadastre du quartier Centre, le tout tel qu'il est établi dans la déclaration de copropriété reçue par M<sup>e</sup> Dolman, notaire, le quatorze octobre mil neuf cent soixante-dix-sept, sous le numéro 13278 de son répertoire, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2822950. »

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
C.S.M. 500-05-000315-844  
S. 200-18-000201-846

**B**ANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre LES BOIS FORESTEX INC., ayant autrefois un bureau au 1552, rue Saint-Paul, Ancienne-Lorette, district de Québec, MARCEL LAFORÊT, domicilié et résidant au 115, de L'Assomption, Repentigny, district de Joliette, ROGER LAFORÊT, domicilié et résidant au 1552, Saint-Paul, Ancienne-Lorette, district de Québec, M.L.J. CONSTRUCTION LTÉE, ayant autrefois un bureau au 115, de L'Assomption, Repentigny, district de Joliette, défendeurs.

« Premier emplacement:

Le lot un de la resubdivision du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trois (403-20-1), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 1800, rue Bresse; tel que le tout se trouve présentement avec toutes les

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

**Deuxième emplacement:**

Le lot vacant connu et désigné comme étant composé d'une partie non divisée du lot vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trois (403- ptie 20) au cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant deux cent soixante-douze pieds (272 pi) au nord-ouest, trois cent trente-six pieds et trois dixièmes (336,3 pi) au nord-est, deux cent soixante-quinze pieds et trois dixièmes (275,3 pi) au sud-est, et trois cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (329,5 pi) au sud-ouest, bornée au nord-ouest par le lot un subdivision du lot vingt des subdivisions du lot originaire quatre cent trois (403-20-1) au nord-est par une partie du lot douze des subdivisions du lot originaire quatre cent trois (403 -ptie 12) (rue projetée) au sud-est par le lot cinq subdivision du lot vingt des subdivisions du lot originaire quatre cent trois (403-20-5) et au sud-ouest par une partie du lot quatre cent trois (ptie 403) auxdits plan et livre de renvoi officiels. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à quarante et un mille deux cent cinquante dollars (41 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 13 octobre 1984 37621

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
C.S.M. 500-05-016502-823  
S. 200-18-000202-844

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre MADELEINE ST-PIERRE et

RENA ST-PIERRE, résidant et domiciliés au 607, Champ-Fleury, Bernières, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent cinquante-six (456-26) des plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Saint-Nicolas, avec bâtisse dessus construite. »

La mise à prix est fixée à seize mille six cent quarante dollars (16 640,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 13 octobre 1984 37622

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000221-841  
S. 200-18-000212-843

**L**A BANQUE TORONTO-DOMINION, banque régie par la Loi remaniant la législation bancaire, ayant son siège social à Toronto et une succursale au complexe Saint-Amable, 1150, rue Claire-Fontaine, Québec, district de Québec, G1R 5G4, demanderesse, contre THOMAS A. PARSONS, docteur, autrefois résidant au 76, Letitia Street, Barrie, Ontario, L4N 1P1, défendeur.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passé devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision trois cent quarante-cinq du lot originaire six cent soixante-huit (668-345) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 345 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beaupré, Beaupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe a ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 668-2) dudit cadastre. Sujet aux droits de Sa Majesté, aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'acqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1<sup>er</sup> octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661.

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication, et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à dix mille cinq cent soixante-huit dollars et cinquante cents (10 568,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

« La fraction d'un immeuble tenu en copropriété suivant une déclaration de copropriété par Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency, sous le numéro 81326, et comprenant:

a) La partie exclusive connue et désignée comme étant la subdivision trois cent quarante-six du lot originaire six cent soixante-huit (668-346) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency.

Cette partie exclusive est l'appartement 346 de la bâtisse portant le numéro d'immeuble 1500, boulevard Beaupré, Beaupré.

b) La quote-part des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie exclusive désignée au paragraphe a ci-dessus, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Lesdites parties sont connues et désignées comme étant les subdivisions un et deux du lot originaire six cent soixante-huit (668-1 et 668-2) dudit cadastre. Sujet aux droits de Sa Majesté aux droits de la province de Québec, bailleur emphytéotique, aux termes d'un acte passé devant Claude Robitaille, notaire, le 9 décembre 1976, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 69654.

Sujet également aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitudes d'acqueduc et d'égout créées aux termes d'un acte de cession passé devant Claude Robitaille, notaire, le 1<sup>er</sup> octobre 1979, et enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 78661.

b) Servitudes de passage, de séjour, de mitoyenneté, d'électricité et de communication, et les droits de vue, ainsi que les droits de superficie créés aux termes d'une convention entre les Habitations M.S.A. Inc. et Gestion de Biens Fonds de Beaupré Inc. passée devant Georges Taschereau, notaire, le 26 février 1980, et enregistrée audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 79929. »

La mise à prix est fixée à dix mille cinq cent soixante-huit dollars et cinquante cents (10 568,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 13 octobre 1984

37623

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002295-835  
S. 200-18-000210-847

**C**AISSE POPULAIRE LES ETCHEMINS, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 82, rue Principale, Saint-Romuald, district de Québec, demanderesse, contre

DANIELLE GOULET-POULIN et MARC POULIN, domiciliés au 105, rue des Marguerites, Lauzon, district de Québec, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant formé de :

a) La subdivision onze de la subdivision six cent trente-trois du lot originaire cent quarante-quatre (144-633-11), du cadastre officiel pour le village de Lauzon, partie est, division d'enregistrement de Lévis;

b) La subdivision treize de la subdivision six cent trente-deux du lot originaire cent quarante-quatre (144-632-13), du cadastre officiel pour le village de Lauzon, partie est, division d'enregistrement de Lévis; le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cinq mille sept cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-cinq cents (5 788,65 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 13 octobre 1984

37624

## Saint-François

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000055-844  
S. 3058 *Venditioni Exponas* noté

**BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE**, 4857, boulevard Bourque, Rock-Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-GUY GRÉGOIRE, domicilié et résidant au 1563, rue Malet, Rock-Forest, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« a) Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent soixante-dix-huit (178) du lot originaire numéro trois cent seize (316) (316-178)

aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, division d'enregistrement de Sherbrooke;

b) un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent quatre-vingt (180) du lot originaire numéro trois cent seize (316) (316-180) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, division d'enregistrement de Sherbrooke; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 5390, rue Daunais, Rock-Forest, province de Québec. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 11 733,75 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 25 septembre 1984

37567

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000186-847  
S. 3061

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 108, rue Wellington nord, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ALBERT PAQUETTE et DAME SOLANGE PAQUETTE, tous deux domiciliés et résidant au 98, rue Ditton, case postale 224, Scotstown, district de Saint-François, parties défenderesses.

« Le quart nord-est du lot originaire numéro trois cent trente-cinq (ptie 335) aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Scotstown, contenant un quart (1/4) d'acre en superficie plus ou moins. Borné ledit terrain, au nord par la rue Gordon, à l'est par la rue Ditton, au sud et à l'ouest par parties du lot 335 du même cadastre. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant résulter des titres antérieurs. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 6 136,80 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Compton, 89, rue Parc, Cookshire, QC, le JEUDI QUINZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieur  
Sherbrooke, le 26 septembre 1984 37579

*Venditioni Exponas*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000462-818

**L**ES PÉTROLES G.H. LALONDE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 8541, rue Hochelaga est, ville de Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre LES PÉTROLES ORFORD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1219, rue Sherbrooke, ville de Magog, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur la rue Sherbrooke en la ville de Magog, connu et désigné sous le numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf (9-47) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Magog, et un autre emplacement ayant quarante (40) pieds au sud-ouest du lot numéro quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf (9 ptie 48) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Magog. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, borné vers le nord-ouest par le lot numéro quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire neuf (9-49), vers le sud-ouest par le lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire neuf (9-47), vers le sud-est par la rue Sherbrooke ainsi que par la limite de l'emprise de la voirie provinciale et vers le nord-est par le restant du lot quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire neuf (9-48) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Magog. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 11 900,00 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le

MERCREDI QUATORZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 26 septembre 1984 37580

## Saint-Hyacinthe

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
Nos 750-05-000413-830  
750-18-000115-842

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la CAISSE POPULAIRE ST-CHARLES SUR RICHELIEU, partie demanderesse, contre JEAN-LUC MEUNIER, 556, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

1. Une terre située à Saint-Charles-sur-Richelieu, dans la première concession, connue et désignée comme étant cette partie non subdivisée du lot vingt-deux (ptie n.s. 22) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles, bornée vers le nord-est par le lot 21 du même cadastre, vers le sud-est par le chemin de la deuxième concession, vers le sud-ouest par le lot 23 du même cadastre et vers le nord-ouest par le chemin des Patriotes conduisant de Saint-Charles à Saint-Denis, par le lot 22-1 du même cadastre et par une partie du lot 22 non présentement hypothéqué; le fossé qui fait la limite à cet endroit est la continuation vers le sud de la ligne est du lot 22-1; mesurant environ trois arpents de largeur par trente-neuf arpents de profondeur, plus ou moins.

2. La partie du lot vingt-deux (ptie 22) du même cadastre, située entre le chemin conduisant de Saint-Charles à Saint-Denis et la rivière Richelieu, soit toute la profondeur existant entre ces deux limites, par toute la largeur du lot 22; bornée vers le nord-est par une partie du lot 21 du même cadastre, vers le sud-est par le chemin des Patriotes, vers le sud-ouest par le lot 23 du même cadastre et vers le sud-ouest par la rivière Richelieu.

Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à la somme de 27 671,25 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, au 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le JEU-DI QUINZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 24 septembre 1984 37569

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe  
Nos 750-05-000189-844  
750-18-000113-847

**L**A CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL, ayant son siège social au 830, boulevard Laurier, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre RICHARD MARTIN, 238, rue des Mouettes, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la ville de Beloeil, connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-cinq du lot originaire numéro cent quatre-vingt-douze (192-85) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, avec maison y dessus érigée, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sujet à une servitude en faveur de Bell Canada *et al.* aux termes de l'acte enregistré à Verchères sous le numéro 111798. »

La mise à prix est fixée à la somme de 15 894,38 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, au 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le MARDI TREIZIÈME jour de NOVEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 24 septembre 1984 37568

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Ville de Montréal-Nord

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la ville de Montréal-Nord, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 21 novembre 1984, ont été publiés à deux reprises au journal « Le Devoir » soit les 25 septembre et 2 octobre 1984.

Montréal-Nord, le 3 octobre 1984

37633

*Le greffier,*  
ALINE OUMET

### Ville de Saint-Laurent

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, greffier de la ville de Saint-Laurent, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, le 12 novembre 1984 à 10 h, pour satisfaire au paiement des taxes de 1983, a été publiée aux éditions des 26 septembre et 3 octobre 1984 du journal « LES NOUVELLES », conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Saint-Laurent, le 13 octobre 1984

37582

*Le greffier,*  
JACQUELINE LEDUC, avocat

## INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES  
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA  
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS — LOI SUR L'RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DE  
L'EAU POTABLE SAINT-ROMUALD/SAINT-JEAN  
(Délégation) 4577

## ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

ASPERGE ET RHUBARBE (Prix unitaires et taux de  
cotisation) 4577  
BLEUETS (Prix unitaires et taux de cotisation) 4578  
CULTURES MARAÎCHÈRES (Prix unitaires et taux de  
cotisation) 4577  
FRAISIÈRES ET FRAMBOISIÈRES (Prix unitaires et taux  
de cotisation) 4579

## AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE  
D'ARCY MCGEE, NUMÉRO 1697 4582  
MRC DE MÉKINAC (Mutations immobilières, L.R.Q.,  
chap. M-39) 4582  
PAROISSE DE FRELIGHSBURG (Requête) 4582  
SUCCESSION LOUISE DUMAS (Bénéfice d'inventaire) 4583  
SUCCESSION ROSARIO LAURIN (Bénéfice d'inventaire) 4583  
VILLAGE DE FRELIGHSBURG (Requête) 4582  
VILLE DE DOLBEAU (SIDAC de Dolbeau) 4583  
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (SIDAC centre-ville de  
Rivière-du-Loup) 4583  
VILLE D'HUDSON (Rues et ruelles) 4584CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES  
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —  
LOI SUR LE

## DEMANDES

Abdulkadir Igdebeli 4584  
Adrien Roy 4584  
Agostino Giordano 4585  
Antonio Barbucci 4585  
Blanche Émélie Marcelle Turcotte 4585  
Carole Miron 4585  
Daniel Pépin 4585  
Edward Kindelevitch 4585  
Émilienne Landry 4585  
Gioacchino Maggio 4585  
Giuseppe Mastrogioseppe 4586  
Jacqueline Mc Keaveney 4586  
Joseph Albéric 4586  
Joseph Avila Larivière 4586  
Joseph Clément Marie Giguère 4586  
Lucie 4586  
Maria Cristina Di Genova 4586  
Marie Houle 4586  
Marie Johanne Sonia dit Marie Bouchard 4587  
Marie Luce Fournier 4587  
Marie Lucille Nathalie Dufour 4587  
Marie Olivette Colette Ruel 4587  
Mung Kit Wai 4587  
Pierre Roland Belzy 4587  
Raymond Blais 4587  
René Joseph Kokot 4588  
Rose Alice Rosalie Boissonneault 4588Sandra Ann Macnevin 4588  
Serkis Rayman Polatoglu 4588  
Vassiliki Tembelis 4588  
William Blobstein 4588

## CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

LE QUATRE SAISONS c. JEAN-MARC CÔTÉ-POULIOT  
ET AL. 4589

## COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4539

## COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 4539  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 4550  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 4554  
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 4554

## COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 4561  
LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et 224) 4566  
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 4567

## COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE  
(Article 21) 4568  
DISSOLUTION (Article 28) 4569

## DISSOLUTION — DEMANDES DE

1861-6904 QUÉBEC INC. 4589  
A. B. C. DIAPER SERVICE INC. 4589  
ALTMAN, BERNSTEIN, FREEDMAN & ASSOCIÉS  
LTÉE 4589  
ATELIER DE SOUDURE ET RÉPARATION CUSSON  
INC. 4589  
BOUCHERIE CAMILLE TESSIER INC. 4589  
CENTRE COMMERCIAL CASCADES LIMITÉE 4590  
CENTRE UNIVERSEL DE RENCONTRES HUMAINES  
CURH (1982) LTÉE 4590  
DIESEL MARROL INC. 4590  
DIXIE LEE RÉGIONAL INC. 4590  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN M. DUPONT LTÉE 4590  
FOYER DE MARIE 4590  
GAGNÉ & LAROUCHE INC. 4590  
GESTION SAQUIÈRE INC. 4590  
JOSEPH ÉLIE LIMITÉE 4591  
LAFLEUR, BOSSÉ & ASSOCIÉS INC. 4591  
LE CLUB MOTO-NEIGE ST-PAUL D'ABBOTSFORD  
INC. 4591  
LE CLUB OLIVERS INC. 4591  
LÉO PROULX INC. 4591  
LES CHAUFFEURS DE L'AMITIÉ INC. 4591  
LES ENTREPRISES ST-AMANT INC. 4591  
LES INVESTISSEMENTS KLARA INC. 4591  
LES LOISIRS ST-EUGÈNE DE GRANBY INC. 4592

LES PLACEMENTS CARMONT INC.	4592
LES PLACEMENTS LUDOBEC INC.	4592
LES PLACEMENTS NÉRONTIN INC.	4592
LES PLACEMENTS RIONBOURG LTÉE	4592
LIEBERMAN INCORPORATED	4592
MARCHÉ A. & L. ST-PIERRE	4592
OCCIDENTAL PROPERTIES (QUÉBEC) LIMITÉE	4592
P. CARIGNAN COUVREUR INC.	4593
QUINCAILLERIE NADEAU INC.	4593
ROSAIRE BÉLAND INC.	4593
SOCIÉTÉ FONCIÈRE OCCIDENTALE (QUÉBEC) LIMITÉE	4592
SUPERIOR BREAD CO. LTD.	4593
TAPIS DÉCOR YANNICK INC.	4593
TERRASSEMENT SOLEIL INC.	4593
THÉ & CAFÉ STERLING LIMITÉE	4593

**DIVERS**

GARDERIE LA TURLUTE INC. (Assemblée)	4594
--------------------------------------	------

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES**

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	4574
--------------------------	------

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****AMENDEMENT**

GOLDEN GROUP PARTNERS AND COMPANY, LIMITED	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GROUPE D'OR	4575

**FORMATION**

CAVENDISH RESSOURCES 1984 AND COMPANY, LIMITED	4576
JOURNEY'S END DRUMMONDVILLE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	4575
JOURNEY'S END MONTRÉAL EAST PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	4575
JOURNEY'S END MONTRÉAL WEST PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	4575
JOURNEY'S END QUÉBEC CITY PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	4575
JOURNEY'S END SHERBROOKE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 11699 ST-GERMAIN ENR.	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, DRUMMONDVILLE	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL EST	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, MONTRÉAL OUEST	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, SHERBROOKE	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JOURNEY'S END, VILLE DE QUÉBEC	4575
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 507 DE VARENNE	4576
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES CAVENDISH 1984	4576
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RESSOURCES SPRINGROAD 1981	4576
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VISTRA	4576
SPRINGROAD RESSOURCES 1981 AND COMPANY, LIMITED	4576

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LOW (Demande de fusion)	4594
COMPANIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-SCHOLASTIQUE (Demande de fusion)	4594
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX MONTAGNES (Demande de fusion)	4594
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE L'OUTAOUAIS (Demande de fusion)	4594

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-À-PEINE ET DES DALLES (Constitution d'une régie intermunicipale)	4594
--	------

**ÉNERGIE ET RESSOURCES****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE	4595
---	------

**CADASTRES**

BEAUPORT, PAROISSE	4596
BERTHIER, PAROISSE	4596
BROME, CANTON	4596
BUCKLAND, CANTON	4596
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	4596
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE	4597
CHARLESBOURG, PAROISSE	4597
CHARLESBOURG, PAROISSE	4597
CHERTSEY, CANTON	4597
CHICOUTIMI, PAROISSE	4597
COWANSVILLE, VILLAGE	4598
DOLBEAU, CANTON	4598
ÉBOULEMENTS, PAROISSE	4598
FRANKLIN, CANTON	4598
FRANKLIN, CANTON	4599
FRANKLIN, CANTON	4599
FRANKLIN, CANTON	4599
GIRARD, CANTON	4599
GRANBY, VILLAGE	4600
GRANTHAM, CANTON	4600
GRANTHAM, CANTON	4600
GRANTHAM, CANTON	4600
HOHELAGA, VILLAGE	4600
LA VISITATION-DE-CHAMPLAIN, PAROISSE	4601
LABARRE, CANTON	4601
LACHENAIE, PAROISSE	4601
LACHENAIE, PAROISSE	4602
LAPRAIRIE, VILLAGE	4602
L'ASSOMPTION, VILLAGE	4601
LAUZON, VILLAGE	4602
LONGUE-POINTE, PAROISSE	4602
MARCHAND, CANTON	4602
MARCHAND, CANTON	4603

MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE)	4603
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES)	4603
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES)	4603
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE	4604
NOTRE-DAME-DE-LA-VICTOIRE, PAROISSE	4604
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	4604
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	4604
PARENT, CANTON	4604
POINTE-CLAIRE, PAROISSE	4605
POINTE-GATINEAU, VILLAGE	4605
RAWDON, CANTON	4605
RAWDON, CANTON	4605
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	4605
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE	4606
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	4606
SAINTE-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE	4606
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	4606
SAINTE-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE	4607
SAINTE-AUGUSTIN, PAROISSE	4607
SAINTE-CÉCILE, PAROISSE	4607
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, PAROISSE	4607
SAINTE-CLÉMENT, PAROISSE	4607
SAINTE-COLOMB-DE-SILLERY, PAROISSE	4608
SAINTE-CONSTANT, PAROISSE	4608
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE	4608
SAINTE-ÉTIENNE-DE-LAUZON, PAROISSE	4608
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE	4609
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE	4609
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE	4609
SAINTE-EUSTACHE, PAROISSE	4609
SAINTE-EUSTACHE, VILLAGE	4609
SAINTE-FLORE, PAROISSE	4610
SAINTE-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	4610
SAINTE-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	4610
SAINTE-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	4610
SAINTE-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE	4610
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	4611
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	4611
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE	4611
SAINTE-GEORGES, PAROISSE	4611
SAINTE-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE	4612
SAINTE-GERMAIN-DE-RIMOUSKI, PAROISSE	4612
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	4612
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE	4612
SAINTE-HILAIRE, PAROISSE	4612
SAINTE-JACQUES-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE	4613
SAINTE-JEAN-BAPTISTE, PAROISSE	4613
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE	4613
SAINTE-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE	4613
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE	4613
SAINTE-LIN, PAROISSE	4614
SAINTE-LUC, PAROISSE	4614
SAINTE-MARTIN, PAROISSE	4614
SAINTE-NORBERT, PAROISSE	4614
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE	4615
SAINTE-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE	4615
SAINTE-ROCH-NORD, PAROISSE	4615
SAINTE-ROSE, PAROISSE	4615
SAINTE-TITE, PAROISSE	4616
SAINTE-TITE, PAROISSE	4616
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE	4616
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE	4616
SIGNAY, CANTON	4616
SIMPSON, CANTON	4617
SOREL, VILLE	4617
TROIS-RIVIÈRES, CITÉ	4617
WENTWORTH, CANTON	4617

## PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

VILLE DE MONTRÉAL-NORD 4618

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE) 4576

## SOUMISSIONS — DEMANDES DE

MUNICIPALITÉ DE DELISLE 4618  
 VILLAGE DE SAINT-ÉMILE 4619  
 VILLE DE LONGUEUIL 4619  
 VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 4620  
 VILLE DE VERDUN 4621

## SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE DISTRIBUTION  
 FRASERVILLE INC. ET DE TRANSPORT  
 FRASERVILLE INC. (Formation) 4622

## VENTES PAR SHÉRIF

### ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEBLOND 4622  
 CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR c.  
 BÉDARD ET AL. 4623  
 CAISSE POPULAIRE DE TASCHEREAU c.  
 RÉCUPÉRANORD INC. 4623

### BEAUCE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE  
 c. MARCOUX 4624

### BEAUHARNOIS

BÉTONS D'ARGENTEUIL INC. c. BOURGON 4624  
 CAISSE POPULAIRE STE-CÉCILE DE SALABERRY c.  
 BOYER 4625  
 DUMOUCHEL c. DEMERS 4625  
 SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROUVILLE  
 c. ST-ONGE ET AL. 4626  
 VARTIAN c. KEAYS ET AL. 4627

### CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SIMARD 4627

### HULL

REVENU NATIONAL c. DERIGER 4628

### JOLIETTE

CAISSE POPULAIRE DU CHRIST ROI c. LAFRENIÈRE  
 GAREAU ET AL. 4628

### LABELLE

REVENU NATIONAL c. CAPOTOSTO 4629

### MONTRÉAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE  
 c. BUTLER 4630

<b>QUÉBEC</b>		<b>PÉTROLES G.H. LALONDE LTÉE c. LES PÉTROLES ORFORD INC.</b>		4634
BANQUE CANADIENNE IMÉRIALE DE COMMERCE c. LES BOIS FORESTEX INC. <i>ET AL.</i>	4630	<b>SAINT-HYACINTHE</b>		
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ST-PIERRE <i>ET AL.</i>	4631	CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL c. MARTIN		4635
BANQUE TORONTO-DOMINION c. PARSONS	4631	OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. MEUNIER		4634
CAISSE POPULAIRE LES ETCHEMINS c. GOULET-POULIN <i>ET AL.</i>	4632	<b>VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION</b>		
<b>SAINT-FRANÇOIS</b>		VILLE DE MONTRÉAL-NORD		4635
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. GRÉGOIRE	4633	VILLE DE SAINT-LAURENT		4635
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PAQUETTE <i>ET AL.</i>	4633			

